



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 12/02/2014	Séance du jeudi 6 février 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 6 février 2014 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 19/12/2013

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Marcel FELT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 19 décembre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2014.

↳ R. 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R. 1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

↳ R. 1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement (ajustement de la délibération du 19/12/13)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.5 - Fourniture de prestations et logiciels informatiques - Lancement et autorisation de signature d'un accord-cadre et de marchés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'accord-cadre et de marchés publics relative à la fourniture de prestations et de logiciels informatiques,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre et ses marchés subséquents ainsi que les marchés d'acquisitions et de maintenance de logiciels et toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.6 - Prestations de régalage au Centre d'Enfouissement Technique (CET) des Andiers - Autorisation de signature et d'exécution du marché de service

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et exécuter ce marché et à signer toute pièce s'y référant, suite à son attribution par la CAO du 18 décembre 2013 aux entreprises BONNEFOY, ECTP et PBTP.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Evaluation du montant de la participation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le principe de participation du Grand Besançon au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel,
- choisit le risque « prévoyance » sur lequel portera la participation,
- opte pour la procédure d'une convention de participation avec mise en concurrence par voie de consultation et donne mandat à la Ville de Besançon pour conduire cette procédure,
- se prononce favorablement sur la fourchette indicative du montant consacré à cette participation, soit entre 12 000 € et 16 000 €,
- se prononce favorablement sur la convention de groupement à intervenir,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.2 - Convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs relative au secrétariat du Comité médical départemental

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs relative au secrétariat du Comité médical départemental,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.3 - Mutualisation de services - Création d'un service commun « Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs » (DGPE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de création de services communs passée entre la Ville et la CAGB le 13 février 2013, afin de rattacher la Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs (DGPE) au Grand Besançon en tant que service commun,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.2.4 - Convention concernant l'astreinte des cadres de la Ville de Besançon et de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur la convention à intervenir entre la CAGB et la Ville de Besançon pour l'organisation d'un système d'astreinte bénéficiant au patrimoine de la CAGB,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Création d'un GIE partagé sedD - SPL Territoire 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un Groupement d'Intérêt Economique qui mettra en commun des personnels et des moyens entre la SPL Territoire 25 et la sedD.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SARL SCPRO (portage financier SCI du Vaizot)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue à la SARL SCPRO une aide de 35 750 € pour implanter son activité sur la zone du Noret à Mamirole, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la société CHRONOPOST

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le versement à AKTYA d'une aide équivalente à 10 % du loyer de marché calculée sur 5 années, soit 75 880 €, en vue de favoriser l'implantation de la société CHRONOPOST sur la zone de l'Echange à Vaux-les-Prés / Chemaudin,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SCI DECBAT pour la SAS FEIN

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue à la SCI DECBAT une aide de 52 500 € pour l'extension du bâtiment existant de la société FEIN SAS, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SA BULOR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue à la société BULOR une aide de 22 066 € pour la réalisation du projet permettant son développement, sous réserve du maintien sur site par l'Entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la sarl TCI PLAST'

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue à la SARL TCI PLAST' une aide de 14 400 € pour la réalisation du projet d'implantation sur la zone La Fayette de Besançon permettant son développement, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.7 - Action Collective - Programme « Efficience Numérique » porté par Franche-Comté Interactive

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue une subvention à hauteur de 17 000 € à l'égard de FCI pour son programme « Efficience Numérique »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.8 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n°3 à la convention

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2016 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 à la convention « Service Emergence » prévoyant une participation financière de la CAGB à BGE Franche-Comté à hauteur de 38 000 € pour l'année 2014 (du 1^{er} janvier au 31 août 2014),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.9 - Fonctionnement d'une Cellule Emploi Tramway - Avenant n°1 à la convention relative au partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention « Fonctionnement d'une Cellule Emploi » prévoyant une participation financière d'un montant de 37 500 € de la CAGB en faveur de Pôle Emploi Franche-Comté pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2014

Mmes FALCINELLA, PRESSE, TISSIER et MM. CARTERON, CAYUELA et GUILLEMET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le programme d'actions 2014 et l'attribution d'une subvention de 29 000 € au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 4.2 - Fonds Isolation et énergies renouvelables - Attribution de subventions aux communes de Pugey et Champagney

MM. HUBERT et VOIDEY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- prend connaissance des projets des communes de Champagney et Pugey,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 934,00 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Champagney pour la réalisation des travaux de rénovation de son bâtiment communal, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette commune,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 265,00 €, correspondant à 50 % du reste à charge, à la commune de Pugey pour la réalisation des travaux de remplacement des portes d'entrée des bâtiments de son école et de sa bibliothèque, et sur la signature de la convention à intervenir avec cette commune.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R. 5.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 1^{er} semestre 2014

Mme MICHEL et MM. FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue dix-sept subventions pour le fonds « manifestation » pour le 1^{er} semestre 2014 pour un montant total de 48 900 €, conformément aux tableaux annexés,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir avec l'association Musique en Perspectives,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2014

Mmes MICHEL et POISSENOT et MM. FOUSSERET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- accorde des subventions d'un montant total de 155 279 € aux 14 écoles de musique associatives, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA et la MJC Palente,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec l'école de musique de Plateau et le CAEM.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - RAP Citadelle - Subvention pour la programmation culturelle 2014

Mme TISSIER et MM. DAHOUI, FOUSSERET, GOVIGNAUX et LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- attribue une subvention de 50 000 € à l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial » en 2014,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.4 - Promotion touristique du Grand Besançon - Adhésion au collectif « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion au collectif de la gamme « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme pour un montant de 5 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.5 - Partenariats avec La Rodia et Le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles

Mmes FAIVRE-PETITJEAN, GELIN, JOLY, MENETRIER et POISSENOT et MM. BONTEMPS, DAHOU, DEVESA, DUMONT, FOUSSERET, GOVIGNAUX, GUILLEMET et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur les partenariats à intervenir entre le Grand Besançon, Le Bastion et La Rodia,
- attribue une subvention de :
 - 36 000 € en 2014 (années 1 et 2) et 18 000 € en 2015 (année 3) à La Rodia,
 - 20 000 € en 2014 (années 1 et 2) et 10 000 € en 2015 (année 3) au Bastion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat 2013-2016 correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R. 6.1 - Demande d'aide financière à l'ADEME au titre du Conseil de Développement Participatif (CDP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME régionale sur ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - SAIEMB Logement - Cession d'une action de la Ville de Besançon à la CAGB

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET et LOYAT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'acquisition par la CAGB d'une action du capital de la SAIEMB Logement au prix de 6,50 € cédée par la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférant à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Subvention CAGB - Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2013)

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions à Habitat 25, Grand Besançon Habitat, ICF Nord Est, Neolia et la SAIEMB pour un montant total de 1 040 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R. 2.1 - Tramway - Avenant n°4 au marché de matériel roulant

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché d'études et de conception des véhicules de tramway et, le cas échéant, la fabrication des véhicules et leur maintenance au titre de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°4 et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.2 - Tramway - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.3 - Tramway - Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 au marché maîtrise d'œuvre Infrastructures dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.4 - Tramway - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation

A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 3

↳ R. 2.5 - Domanialité tramway - Délimitation et gestion du domaine déclaré d'intérêt communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les principes de délimitation et de gestion du domaine déclaré d'intérêt communautaire concernant le site propre de transport en commun du Grand Besançon et le périmètre défini pour le tramway.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.6 - Nouvelle Boutique Intermodale en gare Viotte - Convention d'investissement pour la création

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur le projet de la Nouvelle Boutique Intermodale en gare Viotte,
- se prononce favorablement sur la convention d'investissement pour l'aménagement de la nouvelle structure commerciale intermodale en gare Viotte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.7 - Nouvelle Boutique Intermodale en gare Viotte - Convention d'exploitation et de gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur la convention de gestion et d'exploitation de la Nouvelle Boutique Intermodale en gare de Besançon Viotte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.8 - 2^{ème} phase de la branche Est LGV Rhin-Rhône - Convention particulière entre RFF et les collectivités franc-comtoises relative aux modalités de répartition des financements européens

A la majorité, 8 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouvelles clé de répartition de la subvention européenne octroyée à RFF,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention particulière correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 8 Abstention : 0

↳ R. 2.9 - Marché relatif à l'évaluation environnementale du PDU de l'agglomération bisontine - Exonération des pénalités de retard

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'exonération totale des pénalités de retard au bénéfice du bureau d'études Mosaïque Environnement dans le cadre de l'exécution du marché relatif à l'évaluation environnementale du PDU de l'agglomération bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 2.10 - Cession de deux délaissés de voirie au profit de la société LIDL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente des deux parcelles cadastrées AP n°114 et AP n°115,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHULIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, JM. FAIVRE.

Mandataires : JM. GIRERD, JC. ROY, J. PANIER, JS. LEUBA (à partir du 1.1.3), MN. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), JM. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, JM. BOUSSET.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	15
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19 décembre 2013 _____	15
Commission n° 01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC _____	15
Finances _____	15
Rapport n°1.1.1 - Débats d'Orientations Budgétaires 2014 _____	15
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon _____	30
Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable _____	32
Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement (ajustement de la délibération du 19 décembre 2013) _____	33
Rapport n°1.1.5 - Fourniture de prestations et logiciels informatiques - Lancement et autorisation de signature d'un accord-cadre et de marchés _____	34
Rapport n°1.1.6 - Prestations de régalage au Centre d'Enfouissement Technique (CET) des Andiers - Autorisation de signature et d'exécution du marché de service _____	34
Ressources humaines _____	35
Rapport n°1.2.1 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Évaluation du montant de la participation _____	35
Rapport n°1.2.2 - Convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs relative au secrétariat du Comité médical départemental _____	36
Rapport n°1.2.3 - Mutualisation de services - Création d'un service commun « Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs » (DGPE) _____	36
Rapport n°1.2.4 - Convention concernant l'astreinte des cadres de la Ville de Besançon et de la CAGB _____	36
Commission n° 03 : Économie, Emploi et Insertion _____	37
Rapport n°3.1 - Création d'un GIE partagé sedD - SPL Territoire 25 _____	37
Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la SARL SCPRO (portage financier SCI du Vaizot) _____	37
Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la société CHRONOPOST _____	38
Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à la SCI DECBAT pour la SAS FEIN _	38
Rapport n°3.5 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la SA BULOR _____	38
Rapport n°3.6 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la SARL TCI PLAST' _____	39
Rapport n°3.7 - Action Collective - Programme « Efficience Numérique » porté par Franche-Comté Interactive _____	39

Rapport n°3.8 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon - Avenant n° 3 à la convention _____	39
Rapport n°3.9 - Fonctionnement d'une Cellule Emploi Tramway - Avenant n° I à la convention relative au partenariat entre le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté _____	39
Commission n° 04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	40
Rapport n°4.1 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2014 _____	40
Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et énergies renouvelables - Attribution de subventions aux communes de Pugey et Champagney _____	40
Commission n° 05 : Culture, Tourisme, Sports _____	41
Rapport n°5.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 1er semestre 2014 _____	41
Rapport n°5.2 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2014 _____	41
Rapport n°5.3 - RAP Citadelle - Subvention pour la programmation culturelle 2014 _____	42
Rapport n°5.4 - Promotion touristique du Grand Besançon – _____	42
Adhésion au collectif « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme _____	42
Rapport n°5.5 - Partenariats avec La Rodia et Le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles _____	42
Commission n° 06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets _____	43
Rapport n°6.1 - Demande d'aide financière à l'ADEME au titre du Conseil de Développement Participatif (CDP) _____	43
Commission n° 07 : Habitat, Politique de la Ville _____	44
Rapport n°7.1 - SAIEMB Logement - Cession d'une action de la Ville de Besançon à la CAGB _	44
Rapport n°7.2 - Subvention CAGB - Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2013) _____	44
Commission n° 02 : Transports, Infrastructures, Déplacements _____	45
Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n° 4 au marché de matériel roulant _____	45
Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance _____	45
Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures _____	45
Rapport n°2.4 - Tramway - Avenant n° I au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation _____	46
Rapport n°2.5 - Domanialité tramway - Délimitation et gestion du domaine déclaré d'intérêt communautaire _____	46
Rapport n°2.6 - Nouvelle boutique intermodale en gare Viotte - Convention d'investissement pour la création _____	46
Rapport n°2.7 - Nouvelle boutique intermodale en gare Viotte - Convention d'exploitation et de gestion _____	47

Rapport n°2.8 – 2 ^{ème} phase de la branche Est LGV Rhin-Rhône - Convention particulière entre RFF et les collectivités franc-comtoises relative aux modalités de répartition des financements européens _____	47
Rapport n°2.9 - Marché relatif à l'évaluation environnementale du PDU de l'agglomération bisontine - Exonération des pénalités de retard _____	48
Rapport n° 2.10 - Cession de deux délaissés de voirie au profit de la société LIDL _____	48
Questions diverses _____	48
Rapport n° 10. 1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48
Rapport n° 10. 2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 février 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 19 décembre 2013

M. LE PRÉSIDENT.- La séance est ouverte. Pascal BONNET donne pouvoir à Jean-Marie GIRERD, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, Françoise FELLMANN à Jacqueline PANIER, Abdel GHEZALI à Marie-Noëlle SCHOELLER, Béatrice RONZI à Michel LOYAT, Zahira YASSIR-COUVAL à Nicolas GUILLEMET, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Philippe GUILLAUME à Annie POIGNAND, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, et Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS.

Ce soir, le secrétaire de séance sera Marcel FELT. La séance est ouverte. Nous avons le quorum. Je viens d'annoncer les pouvoirs reçus. Le secrétaire de séance est nommé. J'invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013. Il n'y a pas de remarque. Je vous demanderai d'être attentifs, parce que si vous êtes attentifs, la séance se passera mieux. Je ne serai pas obligé de vous rappeler à l'ordre en permanence.

Commission n° 01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Débats d'Orientations Budgétaires 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer la parole à Gabriel BAULIEU, je vais simplement vous livrer quelques réflexions sur nos Orientations Budgétaires 2014. Vous savez que les OB sont l'occasion de voir d'où l'on vient et où l'on va, et c'est aussi le moment où la Collectivité révèle ses priorités budgétaires qui découlent bien évidemment de ses priorités politiques. Vous retrouvez notre action dans ces OB comme les autres années : c'est le développement et le rayonnement du Grand Besançon. C'est vrai que lorsque l'on mesure le chemin parcouru depuis 2001 ou 2008, on voit que beaucoup de choses ont changé, que l'Agglomération a pleinement joué son rôle de soutien, lorsque des projets ont été portés par l'État, par exemple. Je pense à la LGV ou à la voie des Mercureaux qui, je le rappelle, est un projet de l'État. On me demande souvent quand l'Agglomération la termine. Je me dois de rappeler que c'est une maîtrise d'ouvrage de l'État.

Nous avons aussi porté directement des infrastructures importantes, notamment l'entrée Est de Besançon (je rappelle que ce sont presque 12 M€), le tramway (250 M€), la passerelle de La Malate, le port d'Agglomération et les équipements tels que le CRR dans la Cité des Arts, etc., avec une participation dans La Rodia, dont la maîtrise d'ouvrage est la Ville. Je crois que l'on peut dire à cet instant que par ces investissements publics, notre Agglomération, le Grand Besançon, a pleinement joué son rôle de soutien et de relance économique, tout d'abord en répondant aux besoins du territoire, des entreprises et de ses habitants.

Je vais être très court, je ne suis jamais très long. Je vais vous donner tout de même un ou deux chiffres. De 2001 à 2012, la CAGB a investi 460 M€. De 2001 à 2018, puisque c'est la fin de notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF), la CAGB aura investi plus de 718 M€, dont une part importante est venue alimenter l'économie locale. Je ne sais pas quel est le pourcentage sur ces 460 M€, mais, c'est un pourcentage très important qui vient dans l'économie locale. De ce fait, nous avons œuvré pour le développement économique porteur de ressources. C'est important de voir que l'on investit. Toutes ces ressources ne passent pas en fonctionnement, mais en investissement.

Il en sera de même en 2014, puisque les deux priorités en investissement sont consacrées à l'économie et à l'habitat qui représenteront 86 % des 26 M€ d'investissement du Budget Principal. Donc, 80 % vont dans le secteur économique et dans l'habitat. Nous investirons ainsi 11,3 M€ pour l'économie et l'emploi, et 9,6 M€ pour la réalisation des objectifs 2014 du nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat).

Nous avons une autre préoccupation tout à fait d'actualité, et dont nous parlons beaucoup : la maîtrise des coûts de fonctionnement. Ce n'est pas nouveau, car nous l'avons menée sans discontinuité depuis 2001, avec une accentuation très forte depuis 2007. Sur ce mandat qui se termine, les charges de personnel du Budget Principal n'ont jamais dépassé 2,9 % d'augmentation d'évolution annuelle, sachant que sont inclus bien sûr le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire la prime dans ce que l'on pourrait appeler les primes d'ancienneté et une augmentation dans les échelons. Les dépenses de fonctionnement n'ont jamais dépassé 2,2 % de hausse annuelle, inflations et dépenses contraintes comprises. Dans ces 2,2 %, il y a bien sûr l'inflation, mais aussi les dépenses contraintes telles les augmentations du coût des carburants et des assurances très largement supérieures au coût de l'inflation.

Tout cela pour dire que nous avons été très rigoureux. Je peux même dire sans me tromper, que dans les années à venir, nous devons l'être encore au moins autant, mais nous devons certainement encore aller plus loin dans la rigueur. Je dis cela, parce qu'il est de bon ton de dire au niveau national, comme quelquefois au niveau local, qu'il faut encore rationaliser les dépenses publiques, et qu'il existe des gisements d'économie dans les comptes des collectivités en matière de fonctionnement et de Ressources Humaines. C'est certainement vrai dans certaines collectivités. Je crois qu'ici, nous avons déjà fait ce que nous pouvions faire.

M. BAULIEU.- Nous nous serrons la ceinture en permanence, et parfois, ce n'est pas facile.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, cela fait tout de même déjà quelques années que nous nous serons la ceinture. Il n'y a d'ailleurs bientôt plus de crans, il va falloir en refaire. Cette rigueur dans notre gestion et la sécurisation financière que nous partageons tous – je crois que l'on nous en rend compte toujours – c'est par exemple la maîtrise que nous avons mise en place pour gérer notre projet de Conservatoire à Rayonnement Régional qui a terminé dans les prix, ou le projet de tramway qui est tout à fait « dans les clous », comme vous le savez, voire peut-être en dessous, mais nous allons dire « dans les clous », parce qu'à cet instant, tout n'est pas terminé.

Pourquoi sommes-nous rigoureux comme cela ? Parce que nous avons de l'ambition pour cette Agglomération. Nous devons donc avoir des marges de manœuvre pour continuer à investir, malgré les risques que nous connaissons, les risques de dotation de l'État. Nous sommes partis sur des hypothèses prudentes de poursuite des baisses de dotation de 2015. Nous avons également l'incertitude sur l'évolution des bases fiscales. Là aussi, nous sommes partis sur des hypothèses prudentes en matière d'évolution de la CFE, de la CVAE et du Versement Transport (VT), avec, en 2014, des baisses de recettes fiscales et un gel de recettes de VT. Donc, si cela va mieux, tant mieux, mais nous sommes prudents.

Nous sommes aussi prudents sur l'évolution de la subvention d'équilibre transport hors tramway, bien sûr, en relation avec les évolutions du Versement Transport. C'est donc en toute transparence devant les Grands Bisontins, devant nos électeurs que nous venons mettre cela en évidence et prendre en compte ces facteurs de risques, dans nos Orientations Budgétaires, dans notre prospective. On veut aussi continuer à afficher sans démagogie notre volonté et nos ambitions pour notre territoire. Donc, en fait, si je devais résumer, c'est ambition et prudence. Mais la prudence n'empêche pas l'ambition, et nous sommes confiants, car, vous le savez, les ratios d'épargne et d'endettement montrent que notre trajectoire est bien maîtrisée. Nous avons entre autres, je ne vais pas dire « la chance », parce que c'est un choix que nous avons fait, mais nous n'avons pas d'emprunt toxique dans nos emprunts. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

Même si à une période, une grande banque bien connue que je ne citerai pas, mais dont le nom commence par un « D », nous avait fait miroiter tous les avantages qu'il y aurait à prendre ce type d'emprunt, nous ne l'avons pas fait, et Dieu merci. Je crois que lorsque l'on dit que notre situation est saine, deux éléments peuvent le révéler, même si on n'est pas expert : je veux parler du fait que la Banque Européenne d'Investissement (BEI), après un an et demi d'études, nous a accordé 70 ou 73 M€ de prêt sur le tramway, et que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), là aussi après avoir étudié notre dossier, nous a accordé 93 M€ de prêt. Ils ont donc reconnu la qualité de nos travaux. D'ailleurs, la BEI et la CDC reconnaissent l'effort de pédagogie et de précision de l'information, de nos rapports et des présentations faites par Gabriel BAULIEU que je remercie.

Je remercie aussi bien sûr tous les membres de la Commission des Finances, Gabriel BAULIEU, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, ainsi que le Service Finances en lien avec l'ensemble d'autres services pour leur investissement, pour leur volonté de présenter tout cela de façon très claire et aussi la rigueur dans la conduite de notre politique financière. C'est donc en toute connaissance de cause qu'il appartiendra aux élus qui demain seront ici, de piloter la gestion financière de l'Agglo dans un contexte de plus en plus contraint, comme je l'ai dit. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire, mais j'ai promis d'être court, car il y a tout de même 300 pages de rapport. Donc, il va falloir laisser un petit peu de temps pour tout cela. Gaby, c'est à toi.

M. BAULIEU.- On pourrait dire « voilà un bon rapport d'Orientations Budgétaires ». D'ailleurs, dans l'absolu, cela cadre suffisamment les choses. On va donc simplement compléter un peu ce propos général par quelques éléments que vous avez eus dans le rapport que vous avez sous les yeux, dont vous avez pris connaissance de manière approfondie et détaillée. Au début de son propos, le Président a rappelé un certain nombre d'orientations stratégiques de notre Agglomération, sur des domaines majeurs que sont bien évidemment le développement économique, les transports, l'environnement, l'habitat, les déchets, etc. Je n'y reviendrai donc pas.

Nous commencerons tout simplement par quelques éléments de contexte national, une brève rétrospective budgétaire, bien évidemment, la prospective, comme nous avons l'habitude de le faire sur la durée de notre PPIF, et nous nous arrêterons sur quelques écrans relatifs aux Orientations Budgétaires spécifiquement annuelles 2014. Sur le contexte national, il n'y a pas de scoop, bien évidemment. Je dis souvent que le terme de « redressement » demeure impropre, puisque tant que ne sera pas endiguée la machine à faire du déficit, on ne peut pas parler du redressement des finances publiques. Mais concernant le redressement des finances publiques c'est sans doute ce qui est le plus préoccupant dans le contexte actuel pour nous, Collectivité. Comme dans tous les pays ou à peu près, où les États sont confrontés à des difficultés financières, tout plan de redressement passe par une contribution plus ou moins importante des collectivités. C'est à peu près une constante. Nous devons espérer fortement que très rapidement, nous soyons au stade du 0 déficit supplémentaire.

En disant cela, je ne veux empiéter sur aucun terrain des conceptions de chacune et chacun d'entre vous sur la manière de le faire, mais, quelles que soient les options qui puissent être les nôtres, c'est un passage indispensable pour les collectivités que nous sommes, ou établissement public comme le nôtre, puisque ce que nous disons ce soir sur les baisses du concours de l'État au niveau national, c'est un indicateur majoré par rapport à ce que nous avons déjà connu sur les exercices antérieurs, ce n'est pas faire preuve d'une imagination débordante que de dire que ce n'est que le début, si la machine n'est pas arrêtée. Donc, en quelque sorte, nous avons la corde autour du cou, et elle serrera de plus en plus si on n'arrête pas sur un plan national.

C'est pour cela que lorsqu'il y a des commentaires sur la gestion des collectivités, d'où qu'ils viennent, on a envie de réagir vivement, parce que notre problème des finances publiques dans ce pays est d'État et des comptes sociaux. Il n'est pas dans les collectivités. Après, chacun peut avoir son opinion sur le sujet, mais le dérapage n'est pas là. Néanmoins, nous sommes mis à contribution, et c'est sans doute incontournable, mais nous sommes en droit d'espérer, en tant que gestionnaires de collectivité locale, que l'on arrête le trou béant national parce que les étapes suivantes vont être de plus en plus douloureuses.

Sur les points suivants de la réalité nationale, concernant le fonds de péréquation, dispositif de péréquation entre collectivités, là, pour le coup, des mieux dotées vers celles qui le sont moins, je vous rappelle que pour la première fois, ce dispositif ne se limite pas dans les critères d'appréciation aux données financières et fiscales des collectivités, mais également des habitants des collectivités. Le facteur « richesse des ménages » rentre en ligne de compte. Donc, comme vous l'avez vu par ailleurs dans le rapport, nous étions bénéficiaires du FPIC, et nous atteignons sans doute le stade où nous passerons de l'autre côté, sans doute modestement. Comme vous le savez, nous étions en limite, et lorsque l'on y est, on passe facilement de l'autre bord. Il est donc vraisemblable que nous ne serons plus bénéficiaires du FPIC dans les années à venir.

Bien évidemment, un autre élément impacte indirectement nos finances. Je veux parler de la hausse des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014, non pas sur les taux réduits, mais sur les taux intermédiaires, passant de 7 % à 10 % et de 19,6 % à 20 %, et avec certaines des conséquences directes que nous avons traitées en matière de déchets, mais pas encore en matière de transport par exemple. La période 2014-2020 est aussi celle des contractualisations, qu'il s'agisse du FEDER, du FSE, voire du FEADER qui nous concerne moins, et les contrats de projets État-Région (CPER).

Je voudrais dire trois mots sur certaines réformes et sur les aspects fiscaux, plus rapidement, puisque notre dernier Conseil y était consacré. Sur la décentralisation, il y a d'autres étapes, certaines étant actées dans des textes achevés, par exemple, sur les compétences des communautés en matière des politiques de la Ville. Mais d'autres aspects sont également concernés. Normalement, le projet de loi à venir devrait également porter un certain nombre de dispositions intéressant les collectivités locales. En matière fiscale, bien évidemment, l'élément important était celui de la CFE. Je n'y reviens pas, puisque nous y avons consacré notre séance précédente, avec les décisions prises, et la baisse des recettes qui en résulte. De plus, concernant la perspective d'une remise à plat de la capacité, on est toujours préoccupé sur ce que cela veut dire, puisque le premier objet de la fiscalité est de procurer des ressources. Si on oublie cela, on oublie quelque chose d'essentiel, et je renvoie à mon propos précédent sur l'équilibre des finances publiques.

Sur la révision des valeurs locatives, sur les locaux professionnels, le dispositif est en cours, avec des perspectives d'application en 2016, donc déjà en différé, et sur les locaux d'habitation, cela devrait suivre. J'utilise le conditionnel, puisque des expériences précédentes qui remontent à quelques années, dans les années 90, ont pu montrer que même si l'opération était totalement faite, elle pouvait éventuellement ne pas être appliquée. Mais là aussi, soyons conscients que cette actualisation, sur les bases des valeurs locatives, n'a pas pour objet de produire de la ressource supplémentaire, mais de la répartir plus équitablement. C'est ainsi que certains paieront moins, et d'autres paieront plus. Il faut se le dire, c'est une certitude.

Je voudrais ajouter quelques éléments sur la rétrospective budgétaire en reprenant des graphiques que vous connaissez, que nous connaissons bien en matière de niveau d'épargne, avec des évolutions favorables au cours des années écoulées. Vous voyez un léger tassement sur l'exercice, par l'évolution des charges sur l'épargne nette, y compris des charges financières qui, bien évidemment, augmentent au rythme de nos investissements. Cela a été dit tout à l'heure par le Président, je ne m'y arrête donc pas davantage. Ce niveau d'épargne satisfaisant est le résultat de la maîtrise de la gestion antérieure, qu'il s'agisse de la maîtrise des dépenses ou de la gestion de la ressource, soyons clairs.

Quant à l'endettement, il y a également une évolution importante, mais sans surprise, compte tenu des niveaux d'engagement d'investissement que nous réalisons, et cela a également été rappelé à l'instant par le Président, avec une couleur spécifique à l'endettement attaché à l'opération Tramway. Mais on voit bien que nous restons tout à fait dans les niveaux envisagés.

Lorsque l'on rapporte cela au niveau d'investissements réalisés au cours des années écoulées, ou qui se profilent dans les années immédiates à venir, on voit bien que nous avons un ratio d'endettement sur investissement extrêmement favorable, puisqu'en termes de prospective – et nous y reviendrons tout à l'heure – on a un pic aux environs de 180 M€ pour des investissements réalisés à ce moment-là, entre 600 et 700 M€. Donc, cela montre la part relative de l'endettement par rapport au niveau d'investissement.

L'écran suivant, c'est pour le fun et certains y sont attachés. Vous avez en rouge, au-dessus de l'écran « ratio de comparaison, Budget Principal », ce que l'on vient de voir en matière d'endettement. Il est évident que c'est essentiellement sur des budgets annexes que cela se passe. Il s'agit de faire des comparaisons sur le Budget Principal, qui sont les seuls éléments que nous pouvons obtenir sur un plan national, cela n'a pas vraiment de sens. Évidemment, on dit quand même que puisque c'est la réalité, à l'aune de ces comparaisons, notre situation est plutôt satisfaisante, puisqu'avec des ressources plutôt moindres que d'autres, nous faisons des performances plus fortes. Néanmoins, je me garderai bien de faire une analyse de notre situation à l'aune de ces seules indications. Le budget consolidé, avec le budget annexe, est tout de même plus pertinent.

Sur la prospective 2014-2020, s'agissant des hypothèses, nous n'allons pas non plus faire un scoop, compte tenu de ce que nous venons de dire et de ce que vous avez pu lire dans votre rapport et que vous connaissez largement. Elle intègre une diminution de la DGF et des allocations compensatrices. Nous le connaissons, sur les bases indiquées à ce jour. Je vous ai dit ce que j'en pensais pour la suite des opérations si rien n'est mieux maîtrisé. Il y a bien évidemment une différence entre ce que nous avons prévu l'an dernier et cette année. Concernant le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), cela ne change pas. Donc, on continue gaillardement à apporter 4 M€ à la cause nationale, peut-être bien sans doute à des collectivités mieux dotées que nous. Mais c'est ainsi ce qui résulte de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Sur le FPIC, je vous ai indiqué que nous devons envisager notre sortie de notre situation de bénéficiaire dans ce dispositif. Sur les autres hypothèses, s'agissant des recettes, sur les taux 2014, sur la TASCOM, vous vous souvenez de ce que nous avons voté à l'automne. Sur la majoration spéciale de CFE, compte tenu de notre situation inférieure à la moyenne nationale, nous la proposerons dans le cadre de ce budget 2014, ce qui nous conduira à rester tout de même encore très sensiblement en dessous de la moyenne nationale, les autres taux n'étant pas changés. Sur la revalorisation forfaitaire prévue en loi de finances 2014, donc des bases à 0,9 %, cela n'aura échappé à aucune personne avertie que les années antérieures, nous étions plutôt sur des taux aux environs de 1,8 %. Si nous en avons pris l'habitude, le législateur a décidé de faire différemment cette année, et d'avoir un taux d'actualisation inférieur au glissement des prix.

Sur les hypothèses prudentes d'évolution des bases, c'est ce que nous retenons. Le Président l'a également évoqué tout à l'heure, que ce soit en matière de foncier bâti ou de VT sur lequel nous faisons une hypothèse à 0 pour 2014. Nous avons parlé de la TASCOM, et nous sommes au bout de notre plan d'ajustement. Sur les hypothèses de fiscalité, bien évidemment, par rapport à ce que nous avons pu travailler il y a quelques semaines, nous les révisons à la baisse, compte tenu de décisions prises en matière de CFE. Le « 463 » est la compensation entre les 770 000 € de perte dus aux effets de nouveaux régimes de base minimum, l'évolution physique puis l'évolution du taux proposé. Sur la CVAE, cela fait partie, comme je vous le disais à la séance précédente, de ces mystères, d'une baisse à 6 %. Nous ne savons pas davantage expliquer la hausse à 7 % sur l'exercice 2013. Mais c'est ainsi la bagatelle de 670 000 € qui disparaissent dans l'opération. Donc, globalement, avec les 770 000 € et les 670 000 €, voilà un peu plus de 1,4 M€ de baisse, ce qui n'est pas du tout anodin.

Les résultats de la prospective consolidée hors déchets s'équilibrent par ailleurs. Nous avons un maintien de niveau d'épargne satisfaisant sur la période de notre prospective habituelle. Sur les résultats de la prospective consolidée relative à l'endettement, c'est le graphique suivant. Vous avez également le suivi de l'indice de désendettement. Nous restons sur de bons indicateurs rappelés là. Ces niveaux d'investissement vous ont été indiqués par le Président tout à l'heure. Là, vous avez notamment les 261 M€ en termes de perspective.

Sur les orientations budgétaires 2014, sur le budget principal, vous avez les charges de personnel à 2,4 %. Nous sommes donc dans le cadre indiqué précédemment. C'est un calcul difficile maintenant, compte tenu des mutualisations et des redéploiements de crédit pour le poste PLH. Nous essayons néanmoins d'avoir un indicateur de suivi. Pour les charges de fonctionnement courantes, nous sommes dans le même taux d'évolution. Sur les subventions d'équilibre, vous voyez une évolution relativement importante. Sur le Conservatoire à Rayonnement Régional, nous sommes sur les bases de ce que nous avons prévu, puisque nous avons à la fois l'effet investissement et l'effet projet d'établissement que nous avons voté et cadré. Nous sommes dedans.

Par contre, notre secteur de préoccupation est celui des transports, et encore, sur ce sujet, je me répète, nous ne parlons pas de l'exploitation des tramways. Ce serait d'ailleurs prématuré, puisque nous ne sommes pas encore sous exploitation, mais nous avons un dérapage sur le budget annexe Transports. Ce point de préoccupation devra nécessiter la plus grande attention de la part des équipes futures de l'Agglomération.

Vous avez ensuite un dernier écran sur les grands postes d'Orientations Budgétaires du Budget Principal, sur les dépenses d'investissement des compétences. Sur le Budget Principal, on voit nettement les domaines prioritaires que j'ai rapidement évoqué, à savoir l'économie, l'emploi, l'insertion, l'habitat et la politique de la Ville, sans bien évidemment négliger d'autres aspects, mais forcément beaucoup plus modestes. À côté de ce Budget Principal, nous avons un niveau d'investissement encore très élevé sur le budget annexe Transports. Ce sont donc 74 M€ sur le TCSP, dont 70 M€ sur le tram, mais également un engagement particulier sur le renouvellement lu, comme vous l'avez lu dans le rapport. Nous proposons de donner un coup d'accélérateur sur le renouvellement du parc matériel bus cette année 2014, ainsi que d'autres investissements pour un peu plus de 3 M€.

Sur le CRR, l'achèvement de l'investissement représente à peu près 1,7 M€, plus d'autres dépenses pour pas tout à fait 750 000 €. Avec une opération de remboursement anticipé d'emprunt d'un peu plus de 3 M€ allié avec le retour de TVA intervenu in extremis à la fin de l'exercice précédent, le Budget Primitif 2013 était tout à fait exceptionnel à 330 M€, dont 160 M€ d'investissement, soit un budget très élevé avec un taux d'investissement assez extraordinaire. Sur cette année 2014, bien évidemment, nous sommes en reflux, ce qui est bien normal. Nous allons ainsi vers un budget à 256 M€, avec un niveau d'investissement de l'ordre de 112 à 113 M€, dont 70 M€ pour le tram.

Voilà, Président, les quelques éléments complémentaires à ton rapport introductif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, cher Gaby. Y a-t-il des interventions ? Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire un petit commentaire. Je ne partage pas complètement les vues de Monsieur BAULIEU sur le point sur les collectivités locales vertueuses d'un côté et un État dispendieux de l'autre. Je pense que ce qui est important est qu'il y a besoin de prendre en compte un certain nombre de choses. Je voudrais simplement rappeler ce que j'avais déjà dit il y a à peu près deux ans, mais je crois que c'est important. Je veux parler d'un commentaire fait par un ex-collègue du Président à l'Assemblée Nationale, Monsieur René DOSIÈRE, qui avait dit qu'il était manifeste qu'il y ait des doublons de personnel entre les deux niveaux, communes et intercommunalités. En les supprimant et en renonçant à des investissements inutiles, on pourrait économiser jusqu'à 15 Md€ pour les 130 Md€ de dépenses des communes et intercommunalités.

À mon avis, je crois qu'il faut que notre destin soit lié, aussi bien au niveau des communes et intercommunalités, qu'au niveau de l'État. Je crois que les solutions, si elles doivent être là, doivent être faites ensemble. Il ne s'agit pas d'essayer de stigmatiser l'un ou l'autre.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GIRERD. On ne peut pas ne pas être d'accord, puisque nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Nous avons déjà mutualisé très fortement depuis 2008, et nous allons accélérer le mouvement à partir de 2014, pour au moins trois raisons : tout d'abord, la loi va nous l'imposer pour un certain nombre de compétences qui seront transférées ; deuxièmement, parce que nous en avons la volonté politique pour plus d'efficacité, plus d'efficience ; troisièmement, parce que nous continuerons à faire en sorte de pouvoir dégager des marges de manœuvre. Tout le monde est d'accord là-dessus. Nous l'avons déjà fait et nous continuerons. C'est vrai que cela ne s'est pas forcément mis en place immédiatement, parce que certaines choses sont à expliquer, il faut faire de la pédagogie. Mais actuellement, pratiquement à chaque Conseil, vous avez dû remarquer que nous passons des groupements de commandes. Parfois, ce n'est pas forcément bien reçu dans toutes les communes de la périphérie, mais on avance.

Tout à l'heure, vous parliez d'achat de bus. Je pense que dans quelques années, nous pourrions passer des groupements de commandes avec d'autres grandes villes qui achètent des bus pour voir s'il n'y a pas une possibilité d'acheter en commun. Puisque l'on a des groupements de commandes entre la Ville et l'Agglo, pourquoi pas des groupements de commandes entre l'Agglo de Besançon, l'Agglo de Dijon, l'Agglo de Mulhouse ou d'autres ? Je crois que certains commencent à réfléchir à cela, comme nous. Donc, on va dans cette direction, et je pense que c'est effectivement le sens de l'histoire.

Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites. On sait bien que les finances seront de plus en plus difficiles à obtenir, idem pour les crédits. Il faut donc être vigilant. Ce que je veux surtout dire, et c'est peut-être là où je ne vais pas être d'accord avec vous, nous le sommes déjà depuis quelques années, et pas plus Gabriel BAULIEU que moi-même n'avons la réputation d'être particulièrement laxistes dans ce domaine. L'image que l'on donne est plutôt peut-être d'être un peu pénibles de ce côté-là. Tant mieux, il vaut mieux avoir cette image-là que l'inverse.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voudrais simplement rappeler ce que j'ai dit lors du dernier Conseil Communautaire. Au lieu de nous demander des efforts, l'État ferait mieux de faire des efforts pour que notre argent, l'argent des contribuables, ne s'en aille pas dans des trous sans fond des banques, pour récupérer l'argent qui part dans des paradis fiscaux. On sait que toutes ces choses-là doivent être travaillées, mais il n'y a pas la volonté de le faire, ni au niveau de la France, ni au niveau de l'Europe, ni au niveau mondial.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, nous avons la volonté de le faire au niveau local déjà, lorsque l'on met en place des emprunts éthiques.

M. CYPRIANI.- J'attire l'attention sur le budget Transports, donc la volonté de maintenir la subvention d'équilibre à un niveau quasi constant. Il faudra faire attention à ce que le corset ne soit pas trop serré, parce que la diminution du service rendu aux habitants risque ensuite de dissuader les gens de prendre des transports en commun. Évidemment, cela ne pose pas trop de problèmes à ceux qui sont sur la ligne du tram. Pour ceux qui seront sur les lignes dépendantes des autobus, il faudra maintenir un service correct. On sait bien qu'à partir du moment où les carburants augmentent, on ne pourra pas toujours compenser en diminuant la qualité du service.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que ce n'est pas exactement cela que l'on voulait dire, mais on peut adapter ou regarder un certain nombre de choses. Certaines ont déjà été faites, entre autres à la demande de certains maires.

M. GONON.- Le pacte de soutenabilité que vous nous avez fait en 2011 affirmait un principe fort : cette fameuse subvention d'équilibre transport devait être comprise entre 10 et 11 M€ à l'horizon 2014. En 2012, la subvention était de 10,9 M€. En 2013, elle était de 12,9 M€. En 2014, elle serait de 13,8 M€. Chaque jour, le fossé se creuse davantage entre la prévision et la réalité. Quelle conclusion en tirez-vous ? Je vous cite dans le texte : « La question de la maîtrise de la subvention d'équilibre Transport demeure ». Non seulement, elle demeure, mais si vous me le permettez, elle va devenir d'une acuité formidable, parce que pouvons-nous augmenter à nouveau la tarification, la billetterie ? C'est inacceptable. Pouvons-nous augmenter le Versement Transport ? C'est également impossible.

Je note d'ailleurs au sujet du Versement Transport que les prévisions que vous nous aviez données en 2010, lors du vote de ce tram, sont aujourd'hui complètement erronées. J'avais attiré votre attention sur le fait que nous étions dans une crise importante, que les entreprises avaient beaucoup de soucis financiers, et je note simplement que sur les 30 M€ prévus avec une augmentation de 2,5 % par an à partir de 2012-2013, nous sommes passés de 30 M€ en 2011, à 29,3 M€ en 2012, à 29 M€ en 2013. Je note d'ailleurs qu'en 2014, vous remettez le même chiffre. Là, je suis très inquiet, parce que j'ai noté en bas de la page 40, un tout petit astérisque, en tout petit caractère comme dans les contrats d'assurance, qu'en pré-CA, donc en pré-compte administratif, le Versement Transport 2013 s'élèverait à 28 M€ seulement.

Dans vos prévisions 2014, avez-vous reproduit cette faiblesse du rendement du Versement Transport ? Avez-vous pris en compte toutes ces défaillances d'entreprises qui sont tombées en 2013 ? À Besançon, nous avons entendu parler de Zénith Précision, de Mory, etc. Cela n'a-t-il pas une influence sur le rendement Transport que nous espérons pour l'année 2014, et qui risquerait d'être encore plus faible que celui de 2013 ? Je suis aussi inquiet, parce que les intérêts de la dette commencent à tomber. Nous étions à 160 000 € d'intérêt de dettes en 2012, contre 2,8 M€ en 2013, 5 M€ en 2014 et nous avons, non pas 120 M€ d'emprunt comme nous l'avions cru comprendre dans le projet 2010, mais nous sommes à 163 M€ d'ouverture de crédit que vous n'allez peut-être pas utiliser en totalité. Et ce sera sans doute plus que les 120 M€ prévus à l'origine.

Enfin, je me suis posé une dernière question sur l'équilibre de ce budget Transport. C'est une question dont nous n'avons jamais parlé, que nous n'avons pas revalidée depuis 2008-2010. Je veux parler de la fréquentation. Nous avions des chiffres à l'époque, de 45 000 passagers par jour. Avez-vous validé ce chiffre ? L'avez-vous intégré dans les comptes ? Parce que si j'ai bien compris, nous inaugurons le tram le 1^{er} septembre 2014. Dans les comptes 2014, sommes-nous sûrs que cette fréquentation sera bien au rendez-vous ?

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous êtes suffisamment fort pour savoir le nombre de passagers qu'il y aura dans un an...

M. GONON.- Je termine, Président. J'en ai pour une phrase, juste une phrase. J'ai toutes ces questions, Monsieur le Président, pour vous demander si vous avez un plan B pour sauver le soldat Ginko si par hasard toutes ces contre-performances se confirmeraient.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby va répondre.

M. BAULIEU.- Sur un certain nombre de choses, notre ami Philippe GONON excelle dans le catastrophisme, mais c'est sa spécialité. Il ne faut donc pas la lui discuter. Mais en même temps, posons les problèmes. Il affirme qu'il n'y a pas de solution, puisque ni la tarification, ni le VT, ni le réaménagement du service, j'imagine, il nous faut y toucher. Pour reprendre sur les derniers propos, sur l'énormité régulièrement répétée sur le montant de l'emprunt pour le tram, il faudrait enfin que Philippe GONON fasse état d'une capacité élémentaire à la compréhension, puisque lorsque l'on a un plan de financement en année 2008, que les subventions sont fixées, que nous avons des indices d'actualisation, le différentiel va forcément être financé par du recours à l'emprunt.

Donc, indiquer qu'il y a dérapage en matière de recours à l'emprunt fait partie de ces énormités. Je suis favorable aux échanges d'idées, mais par contre, lorsqu'il y a malhonnêteté intellectuelle, chers collègues, je ne laisse pas passer. Là, c'en est une régulièrement utilisée, et elle est un peu grosse.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autant plus que nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises, et qu'à chaque fois, vous redites cela avec une certaine malhonnêteté intellectuelle, c'est vrai.

M. BAULIEU.- Sur d'autres aspects en matière d'endettement, et c'était la fin du propos, c'est un autre élément, puisque parmi toutes vos prévisions catastrophiques, pour la réalisation du tramway, nous ne devons pas tenir le budget. Sachez qu'on le répète régulièrement : le budget est tenu, et comme vous avez pu le remarquer, le tram roule. Donc, il y a quelques éléments permettant d'être rassurés. Ensuite, il y a un autre élément extrêmement favorable, et vous le savez, et c'est précisément ce sur quoi vous mettiez le doigt, c'est l'endettement pour le tram. D'ailleurs, le rapport suivant en fera état. Nous avons obtenu des conditions de financement exceptionnellement favorables.

M. LE PRÉSIDENT.- Précise tout de même que c'est bien meilleur que ce qui était prévu lors de la réalisation, puisqu'à l'origine, nous nous étions basés sur des taux fixes à long terme entre 4 et 4,5 %, et nous avons obtenu, je crois, 2,7 %. Donc, uniquement cela, Monsieur GONON, ce sont des millions d'euros en moins et nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Le problème est que lorsque nous disons cela, vous ne l'entendez jamais. Par contre, vous revenez toujours avec les mêmes choses, qui sont des choses fausses. Je sais bien que peut-être la période prête à cela, mais je vous demanderai tout de même de dire des choses justes.

M. BAULIEU.- Ensuite, il y a bien évidemment la situation dont nous rendons compte régulièrement. Accordez-moi aussi le fait d'attirer l'attention de l'assemblée sur ce point, de la difficulté du budget Transports *stricto sensu*, donc le système bus, puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous n'avons pas encore à parler de l'exploitation du tramway. Simplement, puisque vous y avez fait allusion à la fin de votre propos, et je pense que d'autres personnes à la tribune compléteront avec beaucoup plus de compétences que moi, la situation en matière de clients et d'usagers sur cette ligne de tramway fait partie des choses contractualisées avec le délégataire. Bien évidemment, nous souhaitons avec lui que l'objectif des 45 000 usagers par jour (objectif 2020) soit atteint.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, c'est à l'origine.

M. BAULIEU.- Je parle là sous le contrôle de Jean-Claude ROY. Nous souhaitons bien évidemment que ce soit au rendez-vous, mais sur le contrat de délégation qui court jusqu'en 2016, cela fait partie du risque pris par le délégataire. Je reviens sur les points fragiles de ce budget Transports que nous soulignons régulièrement, à savoir cette problématique d'évolution des coûts, lorsque l'on parle notamment d'énergie. Sur la période, ce n'est pas une pente régulière, mais globalement, c'est un rythme soutenu, notamment en matière de charges. Bien évidemment, l'effet de stagnation du Versement Transport n'est pas neutre par rapport à nos prévisions qui étaient plutôt raisonnables.

Dans le même temps, on ne va pas dire non plus qu'en matière d'expression économique, c'est aussi catastrophique que ce que vous voulez dire. Donc, à force d'appeler de vos vœux la défaillance des entreprises, il faudrait peut-être aussi les favoriser, mais c'est un point confondant. Nous avons donc une stagnation du Versement Transport. Bien sûr que dans un budget où les charges continuent à glisser, c'est de nature à poser des problèmes.

Je ne suis pas comme vous. Face à cette réalité, j'indique qu'il y a trois paramètres sur lesquels il faut travailler, et je ne fais pas les réponses avant de poser la question, pour être sûr, comme vous l'indiquez, d'aller dans le mur en disant que toucher la tarification sera inacceptable, l'évolution du VT sera impossible. Vous auriez dû, parce que vous oubliez de le dire. De plus, éventuellement sur la réorganisation du service, c'est aussi inenvisageable. À partir de là, vous êtes sûr du mauvais plan qui conduirait précisément droit dans le mur. Face à cette situation qui n'est pas catastrophique, mais préoccupante au stade actuel, parce que dans l'effet de l'évolution de la subvention, notamment sur 2013, il faut à peine l'atténuer. Mais c'est l'effet des chiffres, nous avons remboursé un trop-perçu de VT pour un autre compte en lieu et place de Montbéliard, je crois un peu de Pontarlier, si je ne me trompe pas.

Il faut certes atténuer un peu cela, mais 2014 confirme cette évolution défavorable. Cela nous a conduits à dire et à écrire qu'il faudra absolument empoigner ce dossier et trouver la bonne résolution de l'équation. L'intervenant précédent disait qu'il ne faudrait pas que le corset soit trop serré. Il faudra trouver la résolution de l'équation à partir des trois paramètres que sont la participation de l'utilisateur, la contribution de celui qui est fiscalisé (les ménages ou les entreprises) et l'organisation du service, parce que je ne parle pas de niveau de qualité du service. Les choses ne se résument pas à cela. Donc la quantité n'est pas forcément synonyme de qualité ; c'est pour cela que je vous parle de réorganisation. Il faudra bien travailler sur ces trois paramètres pour maintenir la viabilité de ce service.

Comme je l'ai déjà indiqué ici et ailleurs, le bon service public est celui dont on assure la pérennité. Pour ma part, je trouve que nous devons être trop attachés à ces services pour être défaillants sur des responsabilités qu'il faut avoir pour en assurer la pérennité. Cela n'est pas en assénant des impossibilités que cela sera possible. Donc, il y a trois paramètres sur lesquels il faudra travailler. Je l'indique à vous tous, chers collègues. Nous aurons, vous aurez, ou ils auront, puisque chacun verra qui sera aux affaires dans 1,5 mois ou 2, mais ce sera incontournable, faire preuve de courage, de responsabilité et de souci du service, bien évidemment. Mais laisser filer les choses là-dessus, c'est autant hypothéquer les autres domaines de compétences, et qui ne sont pas avec moins d'intérêt.

Vous avez vu le niveau d'engagement que nous proposons en matière d'habitat, par exemple. N'y a-t-il pas beaucoup à faire ? À la fois en termes de logement, de qualité de logement, mais aussi d'évolution en matière énergétique. C'est le sens de la politique que nous proposons, pour lequel nous mobilisons des moyens. Faut-il baisser la garde en matière de développement économique ? C'est un autre axe majeur de l'organisation budgétaire que nous proposons. J'ose espérer que vous n'allez pas dire « non ». Mais si nous voulons pouvoir tenir l'engagement sur ces plans, il ne faut laisser filer les choses nulle part. Et c'est précisément de clairvoyance, de responsabilité et de courage dont il faudra savoir faire preuve pour pouvoir concilier tout cela. Moi, je ne règle pas les choses à coup d'affirmation négative et jugement à l'emporte-pièce. Voilà quelques éléments de réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- On pourrait souligner l'honnêteté des prévisions que nous avons faites l'année dernière, puisque concernant entre autres le Versement Transport, nous sommes totalement dans les prévisions à quelques milliers d'euros près. J'ai posé la question dernièrement aux services. Nous avons dit l'année dernière que nous serions à un peu plus de 29 M€, et nous sommes dedans. Nous pouvons d'ailleurs féliciter nos services, car les prévisions sont bonnes et nous les tenons. Nul n'ignore que nous sommes actuellement en période de crise. Nous pouvons aussi espérer, ne vous en déplaise, Monsieur GONON, que la situation va redémarrer.

Je rencontre des industriels pratiquement chaque jour. Certes, c'est plutôt dans le domaine des microtechniques, mais ils me disent quand même qu'ils sentent un petit frémissement, ils le sentent. J'avais hier au téléphone la Directrice Générale de Micronora que chacun connaît ici : le Salon de Micronora est plein à 90 % pour le mois d'octobre, c'est-à-dire qu'il est quasiment plein. On sent tout de même que les choses vont. Il faut aussi essayer d'avoir une vision positive des choses, comme le dit Gabriel.

M. BAULIEU.- On peut même compléter, puisque nous arrivons à la période des Assemblées Générales dans les sociétés. Certaines seront effectivement douloureuses, mais d'autres seront très belles, je vous l'annonce, très, très belles. Et cela existe sur notre territoire. Il y a des entreprises auxquelles on aurait peut-être pu garder un peu de Taxe Professionnelle, y compris sur la base salaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais encore remercier le service Finances et l'ensemble des services pour la qualité de leurs prévisions, parce que c'est vraiment très important que l'on puisse se baser sur des prévisions, qu'il y ait cette finesse. Faute de quoi, nous pourrions aller dans le mur. Là, on ne va pas dans le mur, mais pour ne pas y aller, il faut auparavant être vigilant et prendre les décisions qui s'imposent. Il est vrai que la période pousse un peu à la démagogie et au noircissement systématique du tableau. Mais enfin, c'est comme cela tous les 6 ans, il faut se faire une raison.

M. ROY.- Concernant la subvention d'équilibre que vous pointez, Monsieur GONON, je tiens à partager avec l'assemblée que nous portons cette responsabilité et cette attention aussi bien à la Commission n°2 que dans l'Exécutif, année après année, pour être conformes au pacte de soutenabilité. Le choix du nouveau délégataire en 2011 de la DSP et la concurrence au service périurbain ont fortement participé à ce processus de soutenabilité, de même que l'adaptation des services urbains et la gamme tarifaire révisée en septembre 2012, si vous vous en souvenez.

La subvention d'équilibre a été ramenée de 13,3 M€ au CA 2009 à 10,6 M€ au CA 2011, 10,7 M€ au CA 2012, et dans votre rapport, en page 24, le pré-CA 2013 fait état d'une subvention d'équilibre de 10,9 M€ en prenant en compte, comme Gabriel l'a dit, 1 M€ du VT reversés à la Région, soit une subvention d'équilibre réelle en 2013 de 9,9 M€. Le BP 2014 affiche cette subvention en prévision à hauteur de 13,8 M€, mais je tiens à préciser que c'est surtout du fait du report de 2 années cumulées de la mise en service anticipée du tramway. Nous n'avons pas consommé 0,7 M€ en 2013, par rapport à la mise en service anticipée du tramway. Donc, vous voyez, si cela peut vous rassurer, que nous sommes extrêmement vigilants sur le pacte de soutenabilité de la subvention d'équilibre.

Vous avez noté, et Gabriel en a aussi parlé, qu'il y a un effort important en investissement sur le renouvellement du parc de bus. Cet effort va dans le sens que Benoît souhaitait. Nous avons eu 5 bus livrés neufs en décembre, nous en aurons 7 en 2014 et 7 en 2015. Pourquoi cet effort sur les bus ? Parce que nous avons, c'est vrai, de vieux matériels préservés pendant les travaux. Ces 30 plus anciens bus vont être retirés du parc au lancement du tramway cette année, en fin d'année 2014. Donc, avec l'arrivée du nouveau matériel et le retrait des 30 véhicules les plus anciens du parc, vous voyez l'effort et la volonté politique que nous avons de pouvoir offrir à notre clientèle, dans les communes et dans les quartiers qui ne sont pas desservis par le tram, un service de qualité, cohérent avec le service de qualité que nous aurons sur le tramway.

Nous n'aurons pas 2 réseaux, un réseau des pauvres et un réseau des riches, mais nous aurons un réseau Ginko à partir de septembre 2014 et au-delà, de qualité, au service de tous les habitants.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons été très attentifs à cela. En effet, « 7+7=14 » et « 14+5=19 ». Comme Jean-Claude ROY l'a dit, il y a donc un effort et une volonté politique de faire en sorte que, certes, il n'y aura pas de tramway partout, mais notre réseau de bus reste l'élément essentiel. Le tramway est un élément de réseau, mais le maillon essentiel est le réseau des bus pour la périphérie et pour Besançon, des bus de qualité, et nous continuerons ces efforts. Nous n'avons pas baissé la garde, au contraire. Nous avons accéléré le renouvellement de ces bus. Ainsi, les 30 bus les plus anciens vont être retirés. C'est donc tout de même à signaler.

M. GONON.- À l'adresse de Gabriel BAULIEU, premièrement, je lui dirais simplement qu'en 2013, il y a eu 63 000 défaillances d'entreprises. C'est le même chiffre qu'en 2009. L'INSEE le dit, ce n'est pas moi. Je n'ai pas inventé ce chiffre, vous l'avez entendu comme moi. Donc, mathématiquement, vous le savez très bien, nous aurons le même phénomène qu'après 2009, c'est-à-dire une baisse du Versement Transport. Deuxièmement, je note avec satisfaction que vous annoncez enfin la couleur, vous le dites. Il va falloir faire appel aux usagers, redimensionner le service sans dégrader la qualité, ce qui est effectivement un bon projet. Et vous dites qu'il va falloir faire appel soit aux entreprises, soit aux ménages.

Je suis étonné, Monsieur BAULIEU, que vous n'ayez pas mémoire que le Versement Transport est au taquet légal de 1,8. On ne peut pas l'augmenter. C'est impossible légalement aujourd'hui de l'augmenter, et vous le savez très bien. Ce n'est pas la peine de me dire que je suis un homme malhonnête. La loi vous interdit de passer au-delà de 1,8. Point barre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous n'arriverons pas à vous convaincre.

M. BAULIEU.- Mon qualificatif ne visait pas ce point, vous l'avez bien noté.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Madame POIGNAND ?

Mme POIGNAND.- Merci, Monsieur le Président. Je ne remets pas du tout en cause les Orientations Budgétaires du rapport, bien entendu. Cependant, bientôt vont avoir lieu les réunions publiques dans le cadre des élections municipales du mois de mars. Mais d'ores et déjà, les administrés des communes nous interpellent avec véhémence, insistance et parfois agressivité, mais surtout avec inquiétude sur l'évolution des taux de fiscalité de la part communale, de la part départementale, de la part régionale, mais également de la part de la Communauté d'Agglomération pour laquelle je n'ai pas vu dans le rapport – ou alors je n'ai pas fait attention – de visibilité à court et moyen terme.

Certes, une probable évolution ou extension des compétences de la Communauté d'Agglomération pourra induire une évolution des taux de fiscalité, c'est évident. Mais les communes devront continuer par ailleurs à faire face à leur propre financement d'investissement, et notamment la réforme des rythmes scolaires dont nous ne connaissons pas le coût aujourd'hui. Donc, ma question est la suivante : ne serait-il pas opportun, pour limiter la hausse ou l'augmentation des taux de fiscalité de la Communauté d'Agglomération, que les PPI bénéficient d'un plus long étalement dans le temps ? Un récent sondage fait apparaître qu'un peu plus de 70 % des Français préfèrent un peu moins de services, et une fiscalité maîtrisée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement cela. Je suis d'accord avec vous sur 50 %. Ils veulent plus de services et moins de fiscalité. C'est ce qu'ils veulent. Je crois aussi que des faiseurs de miracles leur disent que c'est possible. Les gens plus honnêtes disent que c'est moins possible. Certains proposent même la gratuité totale de tout. Cela me paraît difficile.

M. BAULIEU.- Sur ces aspects, je n'ai rien à ajouter. Sur l'allongement des PPI, c'est-à-dire d'avoir un endettement sur une période plus longue...

Mme POIGNAND.- Ou alors l'étalement dans le temps, des Plans Pluriannuels d'Investissement, c'est-à-dire de mettre sur 5, 6 ou 7 ans certains investissements au lieu de les mettre sur 2 ou 3 ans.

M. BAULIEU.- De toute manière, les élus qui seront dans cette salle dans quelque temps, auront à statuer. Je parle en plus à une collègue très avertie, puisque nous travaillons ensemble à la Commission des Finances. Donc, nous avons des échanges encore plus directs. Ce budget 2014 n'engage pas les suivants. Les efforts particuliers faits dans les domaines que je soulignais tout à l'heure sont inscrits pour 2014. Les élus qui seront aux affaires dans quelques mois feront les choix et les arbitrages. Faudra-t-il mobiliser plus de moyens pour faire plus de choses ? Ou au contraire, se satisfaire de moins de moyens et en faire moins en étalant dans le temps ?

C'est vrai que sur certains investissements, l'allongement de l'endettement se justifie. Lorsque l'on parle du tramway, par exemple, il serait un peu malvenu de dire « on va amortir cela sur 15 ans », mais il y a d'autres investissements, ce qui est tout de même plus pertinent. Une relation à la valeur du bien est un élément dont il ne faut pas trop se départir, ou à défaut, nous serions également dans une démarche de gestion par très sérieuse. Mais concernant la réponse à votre question, les élus qui sortiront des urnes prochainement, l'apporteront dans cette salle, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai d'abord une petite question de forme. Je partage avec Philippe GONON le rare privilège d'avoir été traité de malhonnête, mais intellectuellement. Il faut le préciser par les temps qui courent.

M. BAULIEU.- Là-dessus, je confirme, Jean.

M. ROSSELOT.- À l'époque, nous n'étions pas en période électorale, mais au beau milieu du mandat. On peut quand même avoir des rechutes, mais j'avais simplement appelé l'attention, en assemblée, en débat et nous sommes là pour cela, sur une augmentation qui me paraissait discutable. Je n'avais rien fait de mal de plus. Donc, j'en appelle de manière moralisatrice à notre Exécutif pour qu'il use avec discernement et précaution, de ce qualificatif, de cette épithète. Deuxièmement, évidemment, on peut saluer le travail imposant des services, la précision, la descente dans les détails, etc. Nous, à la place où nous sommes, nous ne pouvons qu'émettre des considérations générales bien que peu précises, et ce sera mon troisième point. Mais pour le moment, les temps sont durs, la baisse de la DGF, des allocations compensatrices, et - peut-être plus inquiétant - en rapport avec ce qu'a dit Philippe GONON, les prévisions de stagnation des bases du Versement Transport.

Vous écrivez à la page 18, que pour la première fois, en octobre dernier, la Cour des comptes a présenté un rapport dédié aux Finances publiques locales. Non, ce n'est pas la première fois. Il y en a eu un très important en 2006-2007 sur justement les risques de dérives financières qui n'étaient pas maîtrisées dans les rapports de communes et d'intercommunalités. Ce rapport a été présenté par Philippe SÉGUIN et vous l'avez salué, cher Président, par une formidable volée de bois vert. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous ne pouvions plus en placer une, j'étais « scotché » !

M. LE PRÉSIDENT.- Pour vous scotcher, cela devait être un sacré adhésif.

M. ROSSELOT.- Vous nous aviez fait une volée de bois vert sur Philippe SÉGUIN qui ne se maîtrisait pas lui-même.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne me souviens pas du tout de cela.

M. ROSSELOT.- Nous nous en souvenons tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, vous vous en souvenez.

M. ROSSELOT.- Je m'en souviens bien. Je m'en souviens très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est votre avis et vous le partagez.

M. ROSSELOT.- Peut-être que d'autres s'en souviennent aussi. Mais peut-être faudrait-il que vous vous posiez des questions. Vous parlez beaucoup de mutualisation. Les temps sont effectivement à la nécessaire réduction des dépenses. Mais cela m'interpelle de voir que dans la deuxième plus grande Agglomération de Franche-Comté, il y a belle lurette que le Directeur Général des Services de la Ville centre et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération sont la seule et même personne. Nous n'avons pas le temps de rentrer dans le détail, mais vous avez toujours l'incantation de la mutualisation. Voilà un exemple extrêmement concret, c'est comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, Monsieur ROSSELOT...

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, allez-y.

M. ROSSELOT.- Vous m'interrompez après si vous le souhaitez.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne souhaite pas vous « scotcher », Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- La volée de bois vert peut vous faire rire, mais quand je pense à ce que vous aviez pensé à ce moment-là, et ce que sont les efforts de mutualisation pour tâcher de faire des économies, je me dis que cela ne colle pas. Encore une fois, je ne vais pas rentrer dans tous les détails, et chaque détail a sa logique, mais si je prends un exemple, celui du développement économique absolument nécessaire, Gabriel BAULIEU dit, à juste titre, qu'il faut absolument s'engager, respecter nos engagements. Mais les chemins ne sont pas entre les idéaux, je l'ai souvent dit, l'idéal du développement économique, les chemins sont entre les moyens. Et là, je ne souscris pas du tout aux Orientations. Il y a quelques lignes, pas beaucoup par rapport aux dizaines de pages, sur les alliances interterritoriales et les assemblages stratégiques nécessaires. Il y a quelques lignes seulement, et qui pourtant, vont orienter l'avenir de manière négative, à mon avis.

Je ne comprends pas, Monsieur le Président, qu'au lieu de pousser à la formation d'une fédération de 7 communautés d'agglomération, d'une vingtaine de communautés de communes, ce qui nous donnerait une taille critique dont vous seriez le Président et qui serait dédiée à la recherche, à la création de start-up et d'emplois, vous vous limitez à une fédération de 3 communautés de communes, d'une petite communauté d'agglomération. Vous êtes en total décalage avec les points de repère, avec les documents cardinaux qui doivent justement nous orienter pour l'avenir.

Je pense, et vous le mentionnez ici, au Contrat de Projet État-Région pour la période 2014-2020, cette région dont nous sommes l'épicentre, et qui pose comme principe la recherche universitaire et l'enseignement supérieur, parce qu'il est très intéressant, j'ai ressorti le projet de la Région Franche-Comté 2040, cette Région dont nous sommes encore, par notre puissance, par la taille, l'épicentre. Le pôle métropolitain Dijon a disparu, je ne sais pas pourquoi, mais quand je lis cela, et quand je vois ce que vous nous présentez, je me dis « ce n'est pas possible ». Où allons-nous, mes chers collègues ?

Dans ce rapport excellemment fait sur la Franche-Comté en 2040 dont nous sommes en partie le cœur battant, si je puis dire, je donne quelques toutes petites phrases : « Le pari est d'alimenter une prospective qui regarde l'extérieur de la Franche-Comté, et non pas l'intérieur ». Autre chose, « repenser le territoire », « la Région Franche-Comté est géographiquement idéalement placée », or elle semble fermée. Il n'y a pas qu'à la télévision un lundi soir ou un mercredi soir, sur les dix émissions, qu'on le dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous auriez dû regarder hier soir sur TFI et mardi soir sur France 5.

M. ROSSELOT.- C'est un rapport de 2011. Or cette Région, approuvée par le Conseil Régional, avec qui on n'a jamais de rapport, évidemment, semble fermée pour des raisons historiques qui datent de l'ère germanique. Elle ressemble à une forteresse à la Vauban face aux ennemis héréditaires que sont la Bourgogne, etc. Que faites-vous pour déjouer ces prévisions plutôt que d'accepter de présider un ensemble fédérateur qui recouvrirait tout l'axe Rhin-Rhône, qui nous rendent enfin visibles et lisibles à toute l'Europe ? Vous faites un ensemble de 3 communautés de communes, une petite communauté d'agglomération, ce qui a pour effet de couper la Franche-Comté en deux. Ce n'est pas du travail. Vous êtes en total décalage avec les documents extrêmement importants pour l'avenir, et j'en ai cité 2, à savoir le rapport Franche-Comté 2040 ou le contrat de projet. Le contrat de projet État-Région, ce n'est pas rien.

Si vous restez dans le petit bras – il faut dire les choses, comme je l'ai souvent dit –, nous n'en sortirons pas. Il nous faut de la recherche universitaire, ce qui ne peut se concevoir au-delà des 20 000 étudiants, mais 100 000 étudiants, avec toutes ces villes dans l'axe Rhin-Rhône, avec la mobilité. L'ensemble que vous formez, dont je viens de parler, a pour objectif l'isolation thermique dans les bâtiments.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais non, mais c'est n'importe quoi !

M. ROSSELOT.- Vous savez ce que la mobilité...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous restez sur le...

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, je termine, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, vous restez sur le sujet, parce que là, vous êtes en train de partir en vrille et de dire n'importe quoi.

M. ROSSELOT.- Je dis qu'à travers un grand pôle métropolitain Rhin-Rhône, vous pourriez organiser la mobilité dont le rapport de la Région dit que c'est désormais le principe organisateur clé des sociétés modernes qui déclenche les enjeux contemporains décisifs. Je vous comprends d'autant moins – et je termine...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de terminer, parce que vous commencez à fatiguer.

M. ROSSELOT.- Je vous comprends d'autant moins que premièrement, l'Université avec la Communauté d'Université vous a montré pourtant la voie, et que deuxièmement le Gouvernement actuel a envisagé et ne veut pas s'embarasser d'un référendum – il a bien raison – de fusionner les régions. On dit même que les premières à y passer, si je puis dire, puisque ce n'est pas péjoratif, seraient la Franche-Comté et la Bourgogne.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous aurons l'occasion d'en rediscuter tout de même.

M. ROSSELOT.- Je comprends d'autant moins vos orientations auxquelles je suis tout le contraire de pouvoir souscrire, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, Monsieur ROSSELOT, on va vous regretter. Vous allez nous manquer.

M. ROSSELOT.- C'est bien, c'est bien. Si c'est tout ce que vous avez à dire, c'est dommage.

M. LE PRÉSIDENT.- D'abord, je voudrais vous remercier, puisque vous me voyez déjà, vous qui voyez loin, à la tête d'un puissant regroupement de communautés d'agglomération et de communautés de communes. J'accepte cette prévision, cher Monsieur ROSSELOT. Elle me va très bien. Simplement, vous savez très bien que concernant la DG unique, on l'a déjà dit, je l'ai déjà dit ici, vous êtes en train de nous le répéter, je l'ai répété encore il y a moins de 8 jours, et c'est inscrit partout : on y travaille. On le sait. Vous dites « 3 communautés de communes et une petite communauté d'agglomération », le Centre-Franche-Comté, ce n'est pas cela, mais la Communauté de Communes du Larmont et 3 communautés d'agglomération, ce qui n'est pas pareil. Quand on est, comme vous, professeur d'université, on essaie d'être précis.

M. ROSSELOT.- Vous avez raison. Vesoul est effectivement devenue Communauté d'Agglo.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais tout cela, figurez-vous. D'autre part, vous savez très bien quand vous dites que l'on va s'occuper de l'énergie, oui, dans le cadre de ce Centre-Franche-Comté. Vous savez très bien, parce que je l'ai dit aussi ici, qu'un travail a été ralenti à cause des échéances électorales, avec Dijon pour créer un pôle Besançon-Dijon, un pôle métropolitain. L'idée que nous avons eue de faire ce pôle métropolitain Centre Franche-Comté est tellement mauvaise qu'aux alentours du Creusot-Châlon-Montceau-les-Mines, ils sont en train de faire la même chose, et que Dijon est en train de faire effectivement quelque chose qui ressemble beaucoup à ce que nous avons fait.

M. ROSSELOT.- Vous n'avez pas répondu.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, vous m'avez demandé à juste titre de vous laisser parler. Merci de me laisser parler. Donc, nous avons montré la voie, puisque Dijon est en train de faire ce que nous avons fait. D'autre part, vous savez très bien qu'avec François REBSAMEN, nous avons dit que nous allions travailler, nous avons même passé des rapports ici même, il y a eu une déclaration d'intention ici même, mais vous semblez l'oublier. Dans le cadre d'un pôle métropolitain Besançon-Dijon, sur quoi travaillons-nous ? Sur l'enseignement et l'Université, et c'est déjà bien avancé. Vous savez d'ailleurs que le siège de l'Université fédérale sera à Besançon. Nous travaillons sur les problématiques de santé avec nos CHU, vous le savez. Nous travaillons sur le problème de la mobilité, puisqu'effectivement, l'axe Rhin-Rhône est capital. Nous travaillons sur la promotion du développement économique. Nous le faisons déjà en allant dans des salons communs. Nous avons dit tout cela, mais vous ne voulez pas l'entendre.

M. ROSSELOT.- On ne voit rien !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous nous faites à chaque fois le coup du « petit bras ». Maintenant, il faudrait le dire à vos successeurs. Trouvez autre chose, parce que nous avons de l'ambition pour cette Région et nous travaillons dessus. Je vais même aller plus loin. Pour moi, il est important de travailler avec Dijon, mais c'est aussi de regarder comment on peut amplifier nos collaborations avec le nord-est de la Franche-Comté, avec Belfort et Montbéliard. Même si ce n'est pas facile, nous savons très bien que là-bas, il y a un certain tropisme entre autres, de Belfort pour aller vers l'Alsace, vers Mulhouse, et c'est connu. Voilà comment nous allons travailler aussi avec le nord-est de la Franche-Comté. Nous faisons tout cela.

Vous me parlez du CPER. Effectivement, nous travaillons, nous avons encore une réunion lundi prochain chez Monsieur le Préfet pour parler du CPER. Quant à la fusion de la Région de Franche-Comté avec la Bourgogne, nous aurons largement l'occasion d'en reparler. Je crois que la priorité des priorités est d'essayer de voir s'il n'y a déjà pas, dans tous les dispositifs qui existent trop de dispositifs redondants. Sur ce que vous expliquez, ce que nous faisons ici en continuant de mutualiser, il y a peut-être un certain nombre de choses que l'on peut déjà dans un premier temps, rationaliser, mutualiser, s'il y a besoin de tant de Comités Régionaux, de Tourisme, Départementaux. Des choses sont à faire.

En tout cas, c'est sûr que de toute façon, nous n'en sommes pas là et l'objectif très clair – et je l'affirme – est de défendre la place prépondérante de la Franche-Comté, de Besançon, capitale régionale, et qu'il faut arrêter d'avoir en permanence des complexes d'infériorité et d'être toujours sur la défensive. Il faut au contraire que nous ayons une position offensive, mais avec la volonté de collaborer, ce qui est le cas avec Belfort, Montbéliard et aussi avec Dijon, puisque beaucoup de choses ont été faites. Par exemple, dans le domaine de la gérontologie, nous avons créé un pôle interrégional de gérontologie dont je suis d'ailleurs le Président, dont le siège est à Besançon. Pour l'Université, on travaille ensemble. Mais pourquoi avez-vous toujours cette vision ? Vous considérez que parce que vous êtes dans l'opposition, vous devez toujours être négatif.

M. ROSSELOT.- Mais c'est faux ! Rien ne sort. Pendant 3 ans, vous n'avez pas répondu à Dijon.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT, je termine ! Merci ! Vous voulez qu'on vous laisse parler et vous ne supportez pas que les autres parlent. Arrêtez d'être toujours négatif, et au moins, quelquefois, dites – cela ne vous écorchera pas la bouche – que les choses vont dans le bon sens.

M. ROSSELOT.- Cela m'est arrivé.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant Monsieur SÉGUIN, je trouvais que c'était quelqu'un de très, très bien. J'ai d'ailleurs dû le dire ici lorsqu'il est décédé. J'ai dit combien j'avais beaucoup de respect pour cet homme qui était un grand monsieur. Il est possible que sur un ou deux points, je n'aie pas été d'accord avec lui, mais je ne me souviens pas de cela. J'ai beaucoup de respect pour Philippe SÉGUIN, pour ses attitudes courageuses dans beaucoup de situations.

Mme SCHIRRER.- Je crois qu'il faut bien se rendre compte que le Président de la Communauté d'Agglomération, Maire de la Ville de Besançon ne peut pas tout. Il a des partenaires. Concernant l'Université, au dernier Conseil d'Administration de l'Université le 30 janvier, ce qui est très récent, pour savoir quel était le périmètre de la Communauté d'Université et d'Établissement, le Président BAHl s'est inscrit en faux contre des grands mammoths de communauté. Il dit que le rassemblement de 25 000, 30 000, 40 000, 50 000 étudiants, c'est possible, mais lorsque l'on va au-delà, lorsque l'on fait des propositions à 100 000 étudiants, c'est ce qui avait été fait au sein du CA, il est contre. Il dit qu'il faut pouvoir être efficace, réactif, dans des terrains pas trop éloignés. C'était simplement ce que je voulais vous dire, Jean.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Écoutez, je ne vois plus d'intervention. Nous avons débattu et nous passons au rapport suivant.

Rapport n° I.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2014 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon
--

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport se trouve en page 47.

M. BAULIEU.- C'est un sujet que nous allons traiter également rapidement, puisque nous y avons fait une large allusion au cours du débat. Les éléments dans notre Agglomération sur ce point sont, pour le coup, très positifs. On vous rappelle rapidement la manière que nous avons d'aborder le recours à l'emprunt en écartant les dispositifs trop complexes. C'est ce qui nous a d'ailleurs permis de ne pas être embarqués dans les systèmes structurés, desquels ne sont pas encore sorties certaines collectivités. Après, bien évidemment, il faut saisir les opportunités et faire en sorte que notre dette soit à peu près équilibrée entre le taux variable et le taux fixe, et bien évidemment, faire jouer la concurrence autant qu'il est nécessaire. Donc, on rappelle de manière très claire que notre encours ne comporte ni emprunt toxique ni emprunt structuré.

Sur la structuration de l'encours que vous avez dans votre rapport, au 31 décembre 2013, si on met « prévisionnel », c'est parce que le compte administratif n'est pas arrêté, mais nous sommes tout prêts des données tout à fait exactes, avec la répartition entre le budget Transports et les autres. Sur cet écran, nous avons deux répartitions, dont l'encours par organisme prêteur. Bien évidemment, on voit apparaître, en prenant l'essentiel de la place, la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'effet des financements au tram. Ce n'est pas la peine que j'en dise davantage, je pense. Sur l'autre côté de l'écran, d'autre part, vous avez la répartition de l'encours par type de taux, l'essentiel de notre encours étant constitué de taux fixe pour largement les trois quarts.

Je crois qu'il y a encore un graphique à passer sur la dette pour le projet de TCSP plus spécifiquement, telle qu'elle est aujourd'hui, après deux tirages sur la Banque Européenne d'Investissement pour la totalité de ce que nous avons obtenu (70 M€). Deux tirages ont été faits sur la CDC à hauteur de 33 M€, sachant que nous avons une possibilité de tirage à un peu plus de 93 M€. Vous avez les taux qui s'appliquent par tirage. Donc, vous voyez que les taux fixes sont à des niveaux très mesurés. Sur la partie encore à taux variable, c'est indiqué dans le rapport. Au jour de la rédaction du rapport, nous étions à 1,41 %. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne l'avons pas encore cristallisé, puisque nous avons encore la possibilité de le faire périodiquement, et autant laisser les choses courir un peu à ces taux aussi favorables.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, je crois que vous pourriez nous féliciter d'avoir obtenu des taux à 2,71 % et 2,933 % sur 25 ans, parce que ce n'était pas prévu à l'origine. Pour cela, les services, notamment le service du projet tram, et les services financiers ont beaucoup travaillé. Lorsque vous passez d'une prévision de 4,5 % à 2,71 %, cela change beaucoup de choses sur 25 ans. Ce sont des millions, pas loin d'une vingtaine de millions d'euros, ainsi économisés pour notre collectivité.

M. BAULIEU.- Quelques mots de perspective, mais là, également, ce sera l'affaire du prochain Conseil Communautaire, sachant que les choses peuvent être organisées pour les rendre possible. Vous avez l'adhésion à l'Agence France Locale pour tout simplement diversifier nos possibilités de financements et dans des conditions favorables. Sur ce registre, l'Établissement devrait souscrire au capital de cette Agence. Cet élément sera proposé dans le budget primitif de 2014. De plus, les élus de 2014 verront s'ils poursuivent la démarche, faisant en sorte que le Grand Besançon puisse être en situation de se financer directement sur le marché. Nous avons abordé le premier aspect méthodologique.

Actuellement, les choses sont tout simplement en suspens. Le Conseil Communautaire à venir décidera si l'Établissement que nous sommes franchit l'étape de notation, tout simplement pour être en situation de faire appel directement au marché. Ainsi, le Grand Besançon aurait ouvert toutes les portes des financements possibles, ce qui serait, me semble-t-il, tout simplement de grande prudence. En effet, on a vu une période, plus particulièrement 2012 que 2013, où de nombreuses collectivités ont connu de très grandes difficultés pour être financées. Nous sommes confrontés à des investissements très importants, et c'est vrai que le prêt BEI et le prêt CDC nous ont été d'un grand secours.

Mme WEINMAN.- Je vous signale une correction qui s'avérerait nécessaire sur un chiffre qui peut sembler vertigineux. Fort heureusement, il a été corrigé, mais que sur le diaporama. Je veux parler de celui de l'encours de la dette qui figure à la page 48 : il est annoncé à « 138 404 934 M€ ». Il faudrait donc corriger au moins les unités pour une diffusion ultérieure.

M. BAULIEU.- Très bien. Merci de cette lecture attentive.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Donc, prenez connaissance de ce rapport. Il n'y a pas de vote. Nous continuons.

M. BAULIEU.- Ce rapport a un caractère très transversal. C'est à ce titre que je le présente au titre de la première Commission, puisque par définition, c'est d'abord un rapport à caractère obligatoire et nous devons l'annexer à ces Orientations Budgétaires dans la perspective du vote du budget, tout simplement pour analyser, faire l'état de la situation, de notre Établissement sur le plan du développement durable. À l'aide du diaporama, je vais survoler ce rapport, mais je vais vous dire la même chose que l'an dernier, à savoir que je vous invite à le lire, pour qui ne l'aurait pas lu. C'est un bel exercice d'examen rétrospectif de nos politiques et de leurs effets complémentaires. De ce point de vue, je crois que l'on gagne à cette lecture, et je tiens à en remercier particulièrement les services, parce que c'est un vrai gros travail de collation de l'ensemble de ces éléments.

Cette analyse est faite à partir des 5 finalités de développement durable définies par les textes, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique. Comme vous l'avez vu, c'est une part très importante de ce rapport avec les différents volets ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- le développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Nous allons survoler ce rapport. Concernant la lutte contre le changement climatique, de manière très schématique, on parle des schémas et stratégies politiques publiques Patrimoine du Grand Besançon, animation territoriale. Mais nous trouvons là tout ce qui concerne la politique de l'énergie, du transport, de l'habitat et du logement, ce qui est tout à fait considérable. Je ne vais pas développer particulièrement, mais il y a deux petits exemples sur de grosses réalisations, avec le tramway, bien évidemment, et les PDU. Vous avez dans le rapport tout ce qui est fait en matière de logement, d'habitat sous différentes facettes, et d'autres documents qui, sur le plan de l'orientation, contribuent à ce que nous pouvons bâtir pour l'avenir. Sur les PDU, n'hésitez pas à écrire et à répéter que le premier élément structurant est de faire en sorte que nous organisons le territoire pour réduire la nécessité des déplacements, et je parle là sous le contrôle de quelqu'un de très attentif, je le sais, mais le rédacteur a eu ici la plume un peu retenue.

Sur la cohésion sociale et les solidarités, bien évidemment, tout le domaine de l'emploi, on y lit le développement économique, mais également les différentes déclinaisons qui peuvent en être faites. Sur l'économie sociale et solidaire, nous sommes sur nos politiques au début de nos démarches. Mais lorsque l'on parle de la coopération sur l'économie sociale et solidaire, j'attire votre attention qu'il y a sur notre territoire de très belles entreprises qui fonctionnent sous une forme coopérative. J'en connais quelques-unes dans certains secteurs de notre économie.

M. LE PRÉSIDENT.- De l'agriculture, par exemple, du côté de la zone de l'Échange.

M. BAULIEU.- Par exemple. Et n'oublions pas que lorsque nous avons participé au sauvetage de l'abattoir de cette Agglomération, notre interlocuteur, qui est l'exploitant, est une coopérative, ce qui n'est pas anodin de souligner. Ce sont de très beaux exemples de ce que peut produire ce type d'économie.

M. LE PRÉSIDENT.- Une petite précision concernant l'abattoir. Les économies faites en énergie, dans le cadre du développement durable (isolation, réorganisation des circuits, froid) représentent un montant tel que cela compense pratiquement le loyer. Donc, cela veut dire que d'un point de vue économique, c'est tout à fait rentable. On consomme moins d'énergie, et il y a une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros, soit quasiment le coût du loyer. C'est donc intéressant à signaler, puisque nous sommes sur un rapport de ce type.

M. BAULIEU.- Sur l'axe de la préservation, biodiversité, milieu, ressources, les exemples cités sur le rôle du SCoT, sur la réflexion prospective sur l'intégration des principes du Grenelle, de nombreuses communes sur le périmètre du SCoT, mais aussi sur notre Agglomération sont déjà entrées dans le processus de mise en compatibilité de leur PLU. Elles ont donc ajouté un certain nombre de dimensions à leurs plans locaux. De plus, les espaces agricoles sont aussi des espaces qui, sur notre territoire, bénéficient d'une grande attention et que nous pourrions retrouver sur certaines initiatives sur d'autres axes et avec le développement de l'agriculture de proximité, ce que nous faisons en tant qu'agglomération, notamment avec la pépinière. Donc, la sensibilisation et la préservation des ressources naturelles sont un autre élément extrêmement important sur la découverte de la diversité des milieux, etc.

Si certains ont vu la Une, ils ont vu également la petite école dans la forêt, il y a peu de temps, sur la sensibilisation de ces très jeunes publics. Vous avez ensuite l'épanouissement de tous les êtres humains avec l'accès à la culture. Bien évidemment, nous avons un domaine d'engagement particulier sur la formation à différents types d'arts, la musique, mais pas seulement. Le Conservatoire, c'est bien évidemment la musique, mais c'est aussi du théâtre ou de la danse, entre autres. De plus, il y a aussi les appuis que nous apportons pour rayonner sur tout le territoire, aux écoles de musique. Concernant l'accès aux transports en commun, il est inutile que je développe.

Il y a un point un peu particulier, mais qui, sur le plan de la solidarité, de la dimension humaine, a tout son sens. Je veux parler de la scolarisation des enfants du voyage. C'est un domaine extrêmement difficile, mais c'est là que se joue l'avenir pour essayer précisément de faire en sorte que ces enfants puissent être sur une trajectoire favorable. Concernant l'accès à une offre sportive et le tourisme local, nous y participons de différentes manières, y compris quelquefois au carrefour de la culture et du tourisme, lorsque l'on parle des *Mardis des Rives* ou d'autres manifestations de ce type.

Sur les modes de production et de consommation responsable (dernier axe), vous avez les achats responsables, clauses d'insertion, clauses environnementales. Comme vous l'avez vu dans le rapport, de multiples initiatives sont déjà prises, auxquelles nous, les communes, pouvons nous y associer plus largement. Concernant la diminution de la production des déchets, on en parle fréquemment, mais cela vaut la peine, parce que là, nous avons progressé plus vite que nous le pensions nous-mêmes. Vous avez également la sensibilisation du personnel au développement durable, puisque c'est une nécessité pour qu'évidemment, la machine enclenchée le soit dans le bon sens.

C'est un survol de ce rapport, comme je vous l'ai dit, en mettant l'accent sur quelques éléments majeurs. Mais je vous invite à en prendre connaissance, parce que c'est une belle manière de regarder l'ensemble des actions de notre Établissement. Merci de votre attention sur ce rapport qui est une présentation. Je ne sais pas s'il y a des commentaires à faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas d'autre question, nous passons au rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement (ajustement de la délibération du 19 décembre 2013)
--

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un complément d'un rapport que nous avons déjà examiné précédemment, avec un ajustement de ces ouvertures anticipées de crédit et une présentation un peu plus complète qui était nécessaire pour être exécutoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.1.5 - Fourniture de prestations et logiciels informatiques -
Lancement et autorisation de signature d'un accord-cadre et de marchés

M. BAULIEU.- Tout est résumé dans le résumé. Chaque année, notre Département spécialisé doit financer des développements applicatifs sur différentes plateformes. Par ailleurs, il faut disposer de contrats de maintenance dans différentes Directions également pour différents instruments informatiques ou logiciels. Pour pouvoir satisfaire à tout cela, nous proposons tout simplement une procédure qui nous paraît adaptée, notamment avec le principe d'accord-cadre permettant d'avoir des marchés complémentaires, ce qui est généralement pertinent dans ce genre d'intervention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Jean-Louis, excuse-moi, outre le fait que je suis fort marri que l'on envisage de verser autant d'argent à Microsoft, ma vigilance a été aussi trompée sur ce rapport, parce que l'on dit que l'on a un montant maximum annuel de 130 000 €, puis plus bas, dans la page, on indique « estimation annuelle : 30 000 + 80 000 + 160 000 ». Dans ce rapport, j'ai un problème avec les chiffres. Pour moi, si l'on prend les trois chiffres du bas, cela fait 270 000 €. Il faudra peut-être relire le rapport et mettre tout cela en cohérence.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est peut-être pas « annuelle », mais « totale ». Effectivement, là, il y a un problème, une petite incohérence qu'il faudra regarder. Soit le chiffre de 130 000 € n'est pas bon, soit ce n'est pas « annuelle », mais pour les 4 années. Là, il y a quelque chose qui ne va pas.

M. BAULIEU.- Il faut nous clarifier cela.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc sous réserve, bien sûr. Merci pour ta vigilance. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous continuons.

Mme POIGNAND.- En page 71, au-dessus, dans l'inscription budgétaire, il est indiqué 400 000 € par an. Ensuite, à peine plus bas en milieu de page, 130 000 € par an, et en bas, si on fait le total, on n'arrive ni à 400 000 € ni à 130 000 €. Il y a certainement des erreurs de frappe.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai l'explication pour les deux veilleuses, lanceuses d'alerte, concernant le rapport n° I.1.5. Le montant de l'opération est 400 000 €. Il se décompose en un accord-cadre de 130 000 €, et en 3 lots (30 000 €, 80 000 € et 160 000 €) de 270 000 €. Lorsque l'on additionne 270 000 € et 130 000 €, cela fait 400 000 €. Le chiffre est donc bon. Merci aux services. Ceci dit, cela méritait effectivement une explication. Les services auraient pu se tromper, mais en l'occurrence, il n'y a pas d'erreur.

Rapport n° I.1.6 - Prestations de régalage au Centre d'Enfouissement Technique (CET) des Andiers -
Autorisation de signature et d'exécution du marché de service

M. BAULIEU.- Nous en avons besoin pour une intervention périodique sur le site. Sur la proposition d'attribution de la CAO, il est proposé d'entériner ce dispositif et d'autoriser la signature du marché nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- A-t-on une idée de la date de fin de régalage, Monsieur le Maire ?

M. MOYSE.- L'idée, c'est un peu la question que j'allais poser, est que l'on dit chaque fois que cela va se terminer, mais on n'en voit pas le bout. Je voulais simplement poser la question de l'utilisation du déboureur qui, soit ne fonctionne pas, soit est très mal utilisé, et pose des problèmes de sécurité sur la RD 218 à ce niveau. Je rappelle qu'à ce niveau, sur une trentaine de mètres, on a à la fois l'entrée et la sortie de la caserne Est des pompiers, l'entrée du CET des Andiers et l'entrée de la déchetterie. C'est un peu catastrophique.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument.

S'adressant à François JOSSE. Vous regarderez cela. Apparemment, le débourbeur ne débourbe plus.

M. BAULIEU.- Chacun sait que François JOSSE est le spécialiste du débourbeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble que c'est récurrent et que ce n'est pas la première fois que l'on en parle. Quant au devenir du site, François, qu'en sera-t-il ? D'ici 3 ou 4 ans ? Nous avons donc le temps d'en discuter. Vous savez que c'est un site particulièrement bien placé, mais sur lequel on ne peut pas faire grand-chose, parce qu'il faudrait attendre que cela se tasse un peu. Je ne sais pas ce que l'on peut en faire.

Autrement, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. On continue.

Ressources humaines

Rapport n° I.2.1 - Participation au financement des dépenses
de protection sociale complémentaire du personnel -
Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place -
Évaluation du montant de la participation

M. BAULIEU.- C'est un rapport à caractère social important. Nous devons statuer sur ces différents points. Sur ce sujet, nous sommes dans une démarche nouvelle, parce que les textes nous permettent d'aborder différemment cette problématique. Jusqu'à une date pas si lointaine, en tant que collectivité, nous ne pouvions pas nous engager financièrement, ce n'était pas prévu par les textes, pour inciter, par une participation, les agents à souscrire certaines garanties. Donc, nous avons fonctionné sur la base d'un contrat, par un système de convention de participation avec un attributaire unique. Ce contrat arrive à expiration au 1^{er} janvier 2015. Nous devons donc prendre les dispositions nécessaires pour répondre à ce besoin, à l'échéance de fin d'année.

Dans cette affaire, nous avons voulu faire de la couverture complémentaire de nos personnels qui concerne deux registres, la santé et la prévoyance. Comme vous l'avez vu dans le rapport, concernant la santé, nombreux sont ceux qui sont couverts, soit en tant que salariés de nos collectivités, puisque nous fonctionnons tous les trois ensemble, soit pour un certain nombre non négligeable, par l'intermédiaire d'une couverture de leur conjoint. Donc, nous avons souhaité agir par priorité, et choisir d'intervenir sur le terrain de la prévoyance, parce que là, par contre, nos personnels sont moins bien couverts, et notamment sur un problème précis, à savoir celui de la garantie de ressources.

Nous sommes préoccupés tout particulièrement pour les catégories les plus modestes, parce que lorsqu'au bout des 3 mois, un demi-traitement arrive dans le ménage, dans la famille, ce sont de gros problèmes que nous pouvons voir devant nous. Donc, toute notre démarche a consisté à aller dans ce sens pour essayer, à l'occasion du renouvellement de ce contrat, de faire en sorte que nous franchissions vraiment un palier pour nos personnels, notamment les plus modestes, pour que la plupart, sinon la totalité, soient couverts en matière de prévoyance et de garantie de ressources. Sur ce registre, voilà le choix que nous proposons de faire.

Quant à la procédure, deux démarches sont possibles : soit la procédure de convention de participation avec mise en concurrence, etc., mais on passe un contrat avec un assureur, mutualiste ou non, soit la labellisation de différents assureurs, mais cela veut dire que l'on ne rentre pas dans la mise en concurrence, donc dans la recherche du meilleur tarif. De plus, avoir un certain interlocuteur permet plus de facilité dans la gestion des choses. Sur le choix des risques couverts, je vous l'ai indiqué : prévoyance et garantie de ressources.

Ensuite, sur la fourchette d'engagement financier, pour le Grand Besançon, c'est évaluatif au stade où nous en sommes, et c'est de l'ordre de 12 à 16 000 €. Sur les modalités de paiement, avec apport de cette aide en direction de chaque agent, tout simplement, cela nous paraît être la formule la plus simple. Donc, comme je vous l'ai indiqué, il s'agit ensuite d'opter pour la démarche de mise en concurrence. Préalablement à notre décision, il nous fallait également l'avis des CTP, du nôtre, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne, ce qui a été fait. L'avis exprimé a donc été favorable. Parlant sous le contrôle de ma collègue Première Adjointe de Besançon qui a piloté l'opération auprès de la Ville et du CCAS, je crois que nous sommes parfaitement en phase, ce qui n'était pas tout à fait le cas dans l'étape précédente. Donc, je crois que nous sommes vraiment en situation de franchir une nouvelle étape sociale intéressante.

Mme SCHOELLER.- Je peux confirmer que tous nos CTP ont donné le même avis sur la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marie-Noëlle. Je crois que c'est une bonne chose. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n° I.2.2 - Convention entre la CAGB et le Centre de Gestion du Doubs
relative au secrétariat du Comité médical départemental

M. BAULIEU.- C'est nécessaire, puisque pour assurer le financement en préservant le secret de l'expertise, il nous faut établir cette convention pour les prises en charge.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. On continue.

Rapport n° I.2.3 - Mutualisation de services -
Création d'un service commun « Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs » (DGPE)

M. BAULIEU.- Sur ce rapport, sur ce registre, il s'agit de franchir une étape pour la Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs créée par la Ville de Besançon. Elle deviendrait un service commun entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon à compter du 1^{er} mars 2014, étant rattachée au Grand Besançon, les mutualisations s'organisant dans l'intercommunalité. On complète en indiquant que cette évolution pourra servir d'appui pour mener une réflexion plus large sur la mutualisation des différentes fonctions du Conseil de Gestion, indépendamment des organisations actuelles et futures dont vous avez le schéma par ailleurs. Nous disons là que nous pouvons franchir cette étape immédiatement. Pour les autres, il y a encore un travail complémentaire à faire. Mais c'est une bonne amorce de ces évolutions qui se dessine.

Après, sur ce schéma de répartition des charges, on renvoie au dispositif que nous avons validé l'an dernier, pour ce qui était créé en service commun au 1^{er} janvier 2013, avec un rapport des charges à l'ensemble des agents en question, étant l'élément de la clé de répartition.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n° I.2.4 - Convention concernant l'astreinte des cadres de la Ville de Besançon et de la CAGB

M. BAULIEU.- Il s'agit de renouveler un dispositif que l'on a mis en place depuis 2010 dans une complémentarité intelligente entre le service d'astreinte permanente de la Ville et un service d'astreinte de 2^e rang du Grand Besançon, puisque les besoins ne sont pas les mêmes. Mais il peut arriver que nous devions intervenir. Ce dispositif est rappelé ici, avec proposition de le reconduire. Compte tenu des actions à conduire, nous mobilisons les personnels de la Direction ou dans l'environnement proche de la Direction dans la complémentarité. Vous avez ici le rappel des règles applicables, à la fois sur le cahier des charges et sur la voiture de mise à disposition, la mallette d'astreinte, etc., et les compensations et indemnités liées à ce dispositif. Il s'agit donc de reconduire un dispositif qui a marché depuis 2010.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Commission n° 03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Création d'un GIE partagé sedD - SPL Territoire 25

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons aux rapports de la Commission n° 03. Vous pourrez voir d'ailleurs que lorsque l'on parle de l'activité dans notre Agglomération, de nombreuses choses se font et avancent, entre autres une très belle signature de CHRONOPOST qui va s'établir à Besançon, sur la zone de l'Échange. On félicite les services, AKTYA et son Président, notre ami Bernard. CHRONOPOST, c'est 40 emplois qui vont s'implanter ici sur Besançon. Au passage, je voudrais dire qu'encore 145 m² viennent d'être loués par CARTIER. On peut dire que le bâtiment est en train de se remplir. Il y a d'autres belles perspectives. Ce qui montre quand même, n'en déplaise à certains, qu'il y a une activité économique importante sur cette Agglomération qui joue effectivement son rôle d'aide au développement.

M. MARTIN.- Le GIE, dont la création est proposée par la SPL Territoire 25 et par la sedD, aura vocation à porter et à partager entre les deux structures la Direction et les services fonctionnels. Le GIE sera financé par un partage des coûts à l'euro-l'euro de l'ensemble de ses charges auprès de ses membres. Toute décision importante remontera à l'échelon des conseils d'administration des membres où siègera Monsieur Jean-Louis FOUSSERET en tant que représentant de la sedD et Vincent FUSTER en tant que représentant de SPL Territoire 25.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la SARL SCPRO (portage financier SCI du Vaizot)

M. MARTIN.- La SARL SCPRO exerce une activité d'aménagement extérieur. Actuellement implantée à Nancray, le plus beau village de Franche-Comté, l'entreprise dirigée par Christopher SCHORSCH envisage l'acquisition d'un terrain de 6 000 m² sur la zone du Noret à Mamirolle pour construire un bâtiment, et y transférer son activité. Le projet global représente une enveloppe de 715 000 € qui sera financée sous forme d'emprunt bancaire et sera portée par la SCI du Vaizot, dont les époux SCHORSCH sont les gérants. Il est proposé une aide de 35 750 € au titre du FIE pour accompagner la réalisation de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà un bon exemple de ce à quoi sert l'Agglo. Avant qu'il y ait l'Agglomération, que se serait-il passé ? Le Maire de Nancray aurait fait des pieds et des mains pour que l'entreprise reste à Nancray pour toucher la Taxe Professionnelle. Bien sûr, maintenant, il n'y a pas de Taxe Professionnelle, mais il y a autre chose. Aujourd'hui, avec la répartition sur l'ensemble de l'Agglomération, que fait-on ? Le Maire de Nancray ne se bagarre plus pour que cela reste à Nancray. Au contraire, il favorise le déplacement sur cette zone, puisque cela permet d'avoir de meilleures conditions d'implantation. Voilà donc un exemple très précis de ce qui permet aux entreprises de se développer sans que cela ne nous nuise au niveau des ressources de l'Agglomération.

M. MARTIN.- J'ajouterai simplement que le point fort est que son épouse va intégrer le bâtiment, puisqu'elle a une activité professionnelle sur Tarcenay. Donc, elle va quitter une autre communauté de communes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une belle opération.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MÉNÉTRIER, Messieurs BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT, MARTIN ne prennent pas part au vote, parce que nous sommes administrateurs d'AKTYA, voire Président.

M. MARTIN.- La société CHRONOPOST est spécialisée dans la messagerie et le fret express. L'entreprise envisage une construction de bâtiment sur la ZAC de l'Échange pour y implanter son activité. La proximité de l'axe autoroutier et la situation géographique entre Strasbourg et Lyon permettra à cette entreprise de compléter son maillage territorial de façon à se rapprocher de ses clients. Le projet global représente une enveloppe de 2 521 000 € et sera porté par AKTYA. Il est proposé une aide de 75 880 € au titre du Fonds d'Intervention Économique (FIE), versée à AKTYA qui s'engage à répercuter à l'entreprise CHRONOPOST, l'aide perçue sous forme de rabais de loyer sous condition d'une prise à bail par CHRONOPOST de 9 ans fermes.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont donc 9 ans fermes. Monsieur GIRERD ?

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais savoir simplement une chose. On indique que cela va permettre de recruter 30 personnes à terme. Le terme est-il étalé sur les 9 ans, ou est-il plus court ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les 30 emplois créés le sont-ils tout de suite ? Ce sera certainement sur quelques années quand même, mais j'imagine assez rapidement. On ne sait pas, je n'en sais rien. On m'a dit que c'était une quarantaine d'emplois. Il y en a sans doute un certain nombre déjà existant. Mais en tout cas, c'est une belle opération. Je ne peux pas vous répondre, Monsieur GIRERD. Je ne sais pas. Ceci dit, il est important de voir qu'il y a un bail de 9 ans, ce qui veut dire que l'on sait déjà qu'ils vont rester là 9 ans. J'imagine que tout le monde est d'accord.

M. MARTIN.- La SAS FEIN implantée sur la zone Eurespace de Dannemarie-sur-Crête est spécialisée dans les domaines de l'outillage, de l'emboutissage, du découpage et de l'assemblage en petites et moyennes séries. Elle envisage une extension d'environ 1 600 m² permettant un réaménagement de l'ensemble des différentes fonctions et d'y intégrer de nouveaux outils de production. Le projet global représente une enveloppe de 1 050 000 € qui sera financée sous forme d'emprunt bancaire et apport de fonds propres de l'entreprise. Son projet porté par la SCI DECBAT concerne l'extension du bâtiment existant permettant pour chaque atelier de bénéficier de plus d'espace, d'améliorer la circulation, la sécurité et le confort de travail. Il est proposé une aide de 52 500 € dans le cadre du FIE.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont 8 personnes dans les 3 ans à venir. Donc, « 40 + 8 », soit 48, c'est bien. Si tout le monde est d'accord, on continue.

M. MARTIN.- La SA BULOR créée en 1955 est spécialisée dans la conception et la fabrication de pièces et accessoires de luxe. Elle souhaite développer son activité sur le territoire du Grand Besançon et envisage une extension de 600 m² de son site actuel situé sur la Zone d'Activités de Valentin à Miserey-Salines. Il est proposé une aide de 22 066 € au titre du FIE, sachant que cette réalisation entraînera la création de 5 à 7 emplois.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur 5 ans. Donc, c'est aussi une belle opération. J'imagine que tout le monde est d'accord.

Rapport n°3.6 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la SARL TCI PLAST'

M. MARTIN.- La SARL TCI PLAST', actuellement implantée à Crissey en Saône-et-Loire, envisage la prise à bail d'un local situé sur la zone La Fayette. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de pièces sur mesure en chaudronnerie plastique. Cette seconde implantation lui permettra de se rapprocher de ses clients actuels afin d'offrir une meilleure qualité de services. Il est proposé une aide de 14 400 € au titre du FIE, sachant que ce second site de Besançon permettra de créer 3 à 4 emplois à terme.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté. On se rend compte, au passage, que ce n'est pas loin de 50 à 60 emplois qui vont être créés. Cela ne fait réagir personne, mais ce sont 40 à 50 emplois qui vont être créés grâce au soutien de l'Agglomération.

Rapport n°3.7 - Action Collective -
Programme « Efficience Numérique » porté par Franche-Comté Interactive

M. MARTIN.- Franche-Comté Interactive (FCI) créée en 1999 est constituée « Syndicat des Professionnels du numérique » depuis le 1^{er} janvier 2008. Franche-Comté Interactive sollicite la CAGB pour son programme « Efficience Numérique » qui porte sur une période allant de 2013 à 2015. L'objectif de ce programme est de répondre aux attentes commerciales, marchés et visibilité des entreprises franc-comtoises de la filière numérique au travers de 5 actions détaillées dans les pages suivantes. Par conséquent, dans le cadre de la stratégie de Développement Économique 2010-2015, le Grand Besançon a décidé d'apporter son appui à FCI à hauteur de 17 000 € sous forme d'une subvention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.8 - Service Emergence - Contribution du Grand Besançon -
Avenant n° 3 à la convention

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

M. MARTIN.- La convention du 30 août 2011 avec BGE Franche-Comté fixe les modalités de fonctionnement du service Émergence. Elle prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon. Le présent rapport a pour objet de fixer la somme à verser à BGE Franche-Comté pour l'année 2014, soit 38 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - Fonctionnement d'une Cellule Emploi Tramway -
Avenant n° 1 à la convention relative au partenariat entre
le Grand Besançon et la Direction Régionale de Pôle Emploi Franche-Comté

M. MARTIN.- La convention du 12 mai 2011 avec Pôle Emploi Franche-Comté fixe les modalités de fonctionnement de la Cellule Emploi Tramway. Elle prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon. Le présent rapport a pour objet de fixer la somme à verser à Pôle Emploi Franche-Comté pour l'année 2014, soit 37 500 €.

Clause insertion au 31 décembre 2012 – c'est important – : il y avait un objectif de 85 000 heures et au 31 décembre 2013, nous sommes à 125 000 heures effectuées, soit 145 % d'objectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on avait demandé à nos partenaires d'être ambitieux. Un nombre de 125 000 heures d'insertion au 31 décembre est très important, et ce n'est pas terminé. Donc, on peut penser raisonnablement que lorsque tout sera terminé, on ne sera pas loin de 150 000 heures d'insertion. Je crois que c'est un très beau succès et que nous sommes très largement au-delà de ce que nous avons dit. Notez que 80 000 heures représentent 7 %. Donc, on avait demandé d'essayer d'aller jusqu'à 10 %. Là, à mon avis, on est déjà au-dessus de 10 %. Ces personnes étaient très loin de l'emploi et elles ont retrouvé, pour certaines, des emplois en CDI. Je crois que c'est quelque chose qui doit être développé. On doit continuer vraiment à être très attentifs dans nos clauses d'insertion pour que cela se passe bien. En effet, tout le monde y trouve son compte, ceux qui travaillent et les employeurs qui trouvent des compagnons pour travailler, des gens formés, qu'ils ont pu voir travailler. C'est donc vraiment bien. On peut féliciter Pôle Emploi et les personnes qui travaillent à cela chez nous.

Commission n° 04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique - Convention 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames FALCINELLA, PRESSE, TISSIER, et Messieurs CARTERON, CAYUELA, GUILLEMET et NOROY ne prennent pas part au vote.

M. LOPEZ.- Pour le Conservatoire National de Botanique et l'Observatoire Régional des Invertébrés, il est proposé une subvention de 29 000 €. Vous avez en page 141 les compétences et les lieux d'intervention du Conservatoire, le bilan 2013 (page 142) sur les communes sur lesquelles ils ont porté leur action, et la convention 2014 – et non 2013 comme inscrit en milieu de page – sur toutes les communes où ils vont intervenir. Il est proposé 29 000 € de subvention pour l'année 2014 dans le cadre de la convention 2014-2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, François. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds Isolation et énergies renouvelables -
Attribution de subventions aux communes de Pugey et Champagney

M. LE PRÉSIDENT.- Madame LATHUILLIÈRE, et Messieurs BAULIEU et HUMBERT et VOIDEY ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux communes de Champagney et Pugey au titre du fonds « Isolation et énergies renouvelables ». La commune de Champagney souhaite réaliser des travaux de rénovation de son bâtiment communal qui comprend les locaux de la mairie et un logement. La commune de Pugey souhaite réaliser des travaux de remplacement des portes d'entrée des bâtiments de sa bibliothèque et de son école. Ces travaux sont conformes aux préconisations établies dans le cadre du service « conseil en énergie partagé » du Grand Besançon auquel la commune est adhérente. Ces projets étant éligibles au fonds « Isolation et énergies renouvelables » mis en place par le Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 934 € à la commune de Champagney et une subvention d'un montant de 2 265 € à la commune de Pugey.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n° 05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Demandes de subvention du 1er semestre 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames MICHEL, RONZI et Messieurs FOUSSERET, GHEZALI, MONNEUR ne prennent pas part au vote.

M. PRALON.- Ce rapport porte sur l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'aide « manifestations » (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales) pour le 1^{er} semestre 2014 en suivant les critères d'éligibilité de ce fonds qui ont priorisé les manifestations de grande envergure en résonance avec les politiques conduites par la compétence culture-tourisme-sport (musique, théâtre, sports de nature, animation notamment de l'axe vallée du Doubs, patrimoine notamment) et qui sont ouvertes à tous. Il est précisé que les manifestations relevant du sport adapté ont fait l'objet d'une attention toute particulière, s'agissant pour la plupart de championnats nouvellement organisés dans le Grand Besançon. À ce titre, il vous est proposé d'accorder pour cette première session 17 subventions pour un montant total de 48 900 €, et dont le détail vous est donné pages 157 et 158.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames MICHEL, POISSENOT, RONZI et Messieurs FOUSSERET, GHEZALI et MONNEUR ne prennent pas part au vote.

M. PRALON.- Ce rapport traite du fonds d'aides aux écoles de musique, avec les attributions 2014 pour un montant total de 155 279 €. On vous précise que face à la modification du paysage de l'enseignement musical du Grand Besançon avec le nouveau projet d'établissement du Conservatoire, et ce qui est en train de se dérouler avec succès, la structuration des écoles de musique associatives, le Grand Besançon poursuit et accentue son soutien aux écoles de musique sur la base de l'évolution du fonds d'aide validé lors du Conseil de Communauté du 14 février 2013. Ainsi, 15 dossiers ont été déposés, 2 écoles de musique sont déclarées inéligibles, puisque ne remplissant pas les critères.

On vous a rappelé le montant total que je viens de vous dire, soit 155 279 € de subventions accordées. On vous précise également dans ce rapport qu'en plus de l'EMICA et la MJC Palente, déjà reconnues comme des écoles de musiques structurantes et pour lesquelles des conventions ont été signées pour 3 années scolaires (jusqu'en 2016), désormais, 2 autres écoles de musique remplissent les critères et peuvent être reconnues comme école de musique structurante, à savoir, l'école de musique du Plateau et le CAEM. On vous demande de vous prononcer sur ces points, à savoir :

- accorder les subventions ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec l'EMICA et la MJC Palente ;
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec l'école de musique de Plateau et le CAEM.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.3 - RAP Citadelle - Subvention pour la programmation culturelle 2014

M. PRALON.- On vous rappelle que le Grand Besançon s'implique en faveur de la Citadelle, je vais préciser un peu, parce que beaucoup l'oublie, à travers son soutien à la Ville de Besançon à hauteur de 1 M€ pour la mise en valeur du plan de gestion des fortifications Vauban. Ce sont donc 10 M€ d'investissement programmés entre 2008 et 2015. Le Grand Besançon s'implique également :

- par son adhésion au réseau des sites majeurs fortifiés de Vauban (cotisation de 5 000 € par an),
- par le pilotage (compétence transport de Jean-Claude ROY) d'une étude portant sur l'accessibilité du site et la ligne de bus n°17 desservant la Citadelle,
- par son aide financière exceptionnelle à hauteur de 15 % du coût HT des travaux, soit 180 000 € destinés à la mise en place du dispositif multimédia 3D dans la Chapelle Saint-Étienne en 2013 et 2014.

Là, on vous demande de vous prononcer sur une subvention à hauteur de 50 000 € pour le programme d'animation annuel de la Citadelle que l'on porte depuis 2011. Compte tenu du rôle majeur de la Citadelle sur le plan touristique pour le territoire, et le programme d'animation présenté, on vous demande d'accorder cette subvention de 50 000 € pour l'année 2014. On vous demande également d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aimerais bien que l'on note que je ne participe pas au vote, avec les autres administrateurs, soit Mesdames FELLEMAN, JEANNIN, TISSIER et Messieurs DAHOUI, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX, LIME.

Rapport n°5.4 - Promotion touristique du Grand Besançon –
Adhésion au collectif « Itinérances » du Comité Régional du Tourisme

M. PRALON.- On vous dit dans ce rapport que le Grand Besançon participe activement depuis la mise en service du port d'agglomération à la filière fluviale du Comité Régional du Tourisme (CRT) réunissant acteurs publics et privés pour la valorisation du tourisme fluvial en Franche-Comté. Le Grand Besançon a été associé durant l'année 2013 à l'élaboration des plans marketing du Comité Régional du Tourisme sur la thématique de l'itinérance et est maintenant sollicité pour adhérer au collectif de la gamme Itinérances. Cet engagement s'étend sur 2014-2015-2016 avec une adhésion à hauteur de 5 000 € destinée au financement des actions de promotion 2014.

On vous demande :

- de vous prononcer sur cette adhésion ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, on continue.

Rapport n°5.5 - Partenariats avec La Rodia et Le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames FAIVRE-PETITJEAN, JEANNIN, JOLY, POISSENOT, GERDIL-DJAOUAT, MÉNÉTRIER, PÉQUIGNOT et RONZI, et Messieurs DAHOUI, DEVESA, FOUSSERET, GHEZALI, MONNEUR, BONNET, BONTEMPS, DUMONT, GUILLEMET, GOVIGNAUX ne prennent pas part au vote

M. PRALON.- On vous rappelle que depuis 2011, le Grand Besançon a conventionné avec La Rodia et Le Bastion, afin de préfigurer le département de musiques actuelles du Conservatoire, conformément au projet d'établissement 2010-2016. Parallèlement, maintenant encouragées par le Grand Besançon, la structuration et la consolidation progressives de l'offre d'enseignement musical proposée par les écoles associatives, dans les secteurs et à Besançon, ont abouti à la reconnaissance de 2 premières écoles structurantes en 2013, 2 autres écoles étant proposées en 2014.

L'accompagnement des écoles de musique structurantes d'une part, et le bilan des partenariats engagés avec La Rodia et Le Bastion d'autre part, ont mis en lumière l'intérêt de poursuivre et d'étendre à ces écoles associatives, notamment celles structurantes, l'apport complémentaire de ces 2 structures à l'enseignement musical dans le domaine, comme pour le Conservatoire des musiques actuelles.

Il est ainsi proposé, dans ce rapport, de conventionner dans cette optique avec La Rodia et Le Bastion pour les 3 années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 et d'échelonner le versement des subventions proposées par année (18 000 € pour La Rodia et 10 000 € pour Le Bastion) sur 2014 et 2015. On vous demande :

- de vous prononcer sur l'attribution de cette subvention de :
 - 36 000 € en 2014, parce qu'il y a un rappel de l'année 2013 où le versement n'avait pas été effectué, pour La Rodia ; et 18 000 € en 2015 ;
 - 20 000 € en 2014 pour Le Bastion ; et 10 000 € en 2015
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Commission n° 06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Demande d'aide financière à l'ADEME au titre du Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. DEMESMAY.- Le Comité de Développement Participatif conduit actuellement une réflexion sur le report modal et engage une expérimentation invitant les Grand-Bisontins à laisser leur voiture au profit des transports en commun et des modes doux. Il associe l'ADEME régionale à ce Comité de Pilotage et à cette étude qui est estimée à 25 000 €. Dans ce cadre, et au titre du CDP, le Grand Besançon adresse une demande financière à l'ADEME à hauteur de 50 % de l'étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. GIRERD.- Peut-être que je fais une erreur, mais quelles sont les raisons pour lesquelles ce n'est pas passé en Commission n° 06 ?

M. LE PRÉSIDENT.- Roland, est-ce que tu le sais ?

M. DEMESMAY.- Je ne sais pas. Là, c'est simplement la demande de subvention.

M. GIRERD.- D'accord.

M. DEMESMAY.- On en est aujourd'hui à la demande de subvention.

M. GIRERD.- D'accord. Donc, cela passera après en Commission n° 06.

M. DEMESMAY.- J'imagine.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que tout le monde est d'accord ? Lorsqu'il s'agit de demander des sous, de toute façon, tout le monde est toujours d'accord.

Commission n° 07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - SAIEMB Logement - Cession d'une action de la Ville de Besançon à la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT et Messieurs FOUSSERET, GONON et LOYAT ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Ce rapport se trouve en page 207. Dans le cadre de sa politique Habitat, le Grand Besançon a besoin d'être au plus près des politiques globales menées par les organismes intervenant sur son territoire. Pour la SAIEMB Logement, nous vous proposons d'acquérir une action du capital au prix de 6,5 €, cette action étant cédée par la Ville de Besançon. Cette action nous permettra d'avoir une représentation au Conseil d'Administration.

M. LE PRÉSIDENT.- La Ville sera-t-elle payée ?

M. STEPOURJINE.- On te fera un chèque de 6,5 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tout le monde est d'accord, on continue.

M. REYLÉ.- Je trouve que 6,5 €, c'est un peu mesquin pour une assemblée comme la nôtre. C'est un dérivatif pour entrer dans une assemblée. Je crois que, soit on a intérêt à entrer dans une assemblée, soit on n'a pas intérêt. Prendre 6,5 € me paraît un peu faible.

M. LE PRÉSIDENT.- Le problème n'est pas là.

M. STEPOURJINE.- C'est une obligation de le passer en Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Le problème, c'est le prix de l'action. On est obligé encore même que la Ville, ce qu'elle ferait certainement sans aucun problème, pourrait en faire cadeau, c'est totalement symbolique. Les textes veulent cela, il faut 1 €. Ce qui ne veut pas dire que par la suite, la CAGB ne pourra pas venir dans des augmentations de capital. Mais là, c'est simplement pour qu'elle soit représentée. S'il n'y a pas cette action, elle ne peut pas être représentée. C'est pour cela. Sans quoi, effectivement, le coût est tellement bas que je peux prendre sur moi, sans en parler en municipalité, que l'on nous en ferait cadeau à l'Agglo. Ceci dit, je crois que ce n'est d'ailleurs pas possible.

M. STEPOURJINE.- Non, on est obligé de le passer en Conseil Communautaire, comme la SAIEMB l'a passé dans son Bureau et au niveau de son Conseil d'Administration, la Ville de Besançon a dû délibérer.

**Rapport n°7.2 - Subvention CAGB -
Logements locatifs publics (programmation de droit commun 2013)**

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames HINCELIN, MÉNÉTRIER, POISSENOT et Messieurs ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre de sa politique Habitat, le Grand Besançon participe à l'équilibre financier des opérations de logements locatifs publics. Nous vous proposons, pour la programmation 2013, de financer 177 logements locatifs publics à hauteur de 1 040 000 €. Le tableau de la page 213 situe les différentes opérations, précise le type de réalisation et indique la répartition entre les organismes. Il est à noter que pour l'ensemble du programme, les crédits de l'État ne s'élèvent qu'à 271 400 €. Pour terminer, les objectifs de 2013 sont parfaitement atteints.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. C'est adopté. On passe aux rapports de la Commission n° 02.

Commission n° 02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenant n° 4 au marché de matériel roulant

M. ROY.- Il est proposé de signer un avenant n° 4 portant modification des délais d'exécution du marché. Ces modifications vous sont présentées dans un tableau à la page 218. Vous voyez que ces nouveaux délais de réception de véhicules restent cohérents avec le nouveau planning général du projet. Cette modification ne modifie ni le délai de garantie, ni celui des pénalités fixées à l'article 13 du cahier des charges. De plus, le présent avenant n'a aucune incidence financière. C'est simplement pour recaler le calendrier des livraisons des rames.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. GIRERD.- En cohérence avec les votes précédents, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Combien y a-t-il d'abstentions ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Moi pour Philippe GONON, simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, 3 abstentions. D'accord, très bien.

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance

M. ROY.- Il est proposé de signer un avenant n° 3 intégrant, aux missions du titulaire, des honoraires d'études et de suivi complémentaires, dus d'une part, à des aléas du chantier, et d'autre part, à la nécessité d'un marché complémentaire qui porte sur le lot 7 « Plomberie, Sanitaires, CVC », rendu nécessaire afin de compléter l'isolation de la station, la ventilation d'un local et le système d'air comprimé. Vous avez vu que cet avenant est d'un montant de 77 590,33 € (valeur avril 2009), et la Commission d'Appel d'Offres du 9 janvier a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions.

Rapport n°2.3 - Tramway - Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

M. ROY.- Comme vous le savez, ce marché est confié à EGIS RAIL. Il est proposé de prendre en compte la nécessité d'études complémentaires et de corrections liées à des éléments d'aménagements connexes d'une part et de la réfaction sur la valeur du marché. Vous avez vu que cela se traduit par un avenant négatif de 5 615 € HT. On est toujours preneur de tels résultats.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est rare, tout de même.

M. ROY.- C'est le résultat d'ajustement entre des plus (bas de la page 225) et des moins (bas de la page 226).

M. LE PRÉSIDENT.- Si tu en as encore quelques-uns comme celui-là, nous sommes toujours preneurs. Il n'y a pas de remarque.

M. BAULIEU.- De la même manière, il y a 3 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que vous vous absteniez même lorsque l'on récupère de l'argent ? Très bien, 3 abstentions.

Rapport n°2.4 - Tramway -
Avenant n° I au marché de maîtrise d'œuvre des systèmes de guidage et signalisation

M. ROY.- Le titulaire du marché est là aussi EGIS RAIL. Il est proposé, par le biais de cet avenant de 84 500 €, de prendre en compte la nécessité d'études complémentaires et de corrections liées à des éléments d'aménagements connexes. Il s'agit là d'études complémentaires qui portent sur la validation des vitesses commerciales, de modification des plans sur le secteur des Marnières, de reprise du profil en long sur le secteur des Vaïtes, d'étude supplémentaire sur le secteur de la gare Viotte. C'est donc un avenant de 84 500 €, ce qui porte l'augmentation à 2,91 %. La Commission d'Appel d'Offres a là aussi donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a toujours 3 abstentions. On passe au rapport suivant.

Rapport n°2.5 - Domanialité tramway -
Délimitation et gestion du domaine déclaré d'intérêt communautaire

M. ROY.- Sur les 14,5 km, le tramway occupe principalement la voirie communale existante, et plus ponctuellement des terrains acquis par la CAGB pour les besoins de l'opération (par exemple, sur le quartier des Vaïtes et dans la zone des Marnières). Considérant que la fin des travaux est proche, puisque le tramway va circuler à partir du 1^{er} septembre 2014, il convient, au regard de la nature de l'aménagement, de fixer les limites du domaine public déclaré d'intérêt communautaire qui comprendrait la plateforme et dans certains secteurs le ou les trottoirs adjacents. Les carrefours resteraient de la compétence communale, mais la priorité du tramway y serait reconnue au travers d'une convention de superposition de gestion.

Le tableau du haut de la page 226 définit les principes par type de secteur. Ces principes retenus permettent la délimitation rue par rue et sur des places du domaine de compétence communautaire du tramway. Vous le voyez en page 237. La convention de transfert des voiries, ainsi que les conventions à passer avec la Ville de Besançon, seront soumises à l'été 2014 au Conseil Communautaire, et préciseront également la répartition des responsabilités et des charges financières de chaque collectivité, ainsi que l'organisation des services pour l'exercice des missions opérationnelles correspondantes.

Donc, il vous est demandé ce soir d'approuver les principes de délimitation et de gestion du domaine déclaré d'intérêt communautaire concernant le site propre du tramway. Nous reviendrons, avec la prochaine équipe, présenter les conventions qui suivront à la suite de ces décisions de principe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.6 - Nouvelle boutique intermodale en gare Viotte -
Convention d'investissement pour la création

M. ROY.- Le rapport n° 2.6 concerne une convention d'investissement pour la création sur le Pôle d'Échanges Multimodal de la gare Viotte, d'une boutique intermodale en remplacement de la boutique actuelle MOBILIGNE. La future boutique intermodale sera située dans une coque commerciale d'une surface de 30 m², accessible aux personnes à mobilité réduite, positionnée en entrée de souterrain sur le parvis Sud de la gare SNCF Viotte. Pour les besoins de l'exploitation, la réalisation d'aménagements intérieurs est nécessaire. Les coûts d'investissements plafonnés à 50 000 € sont répartis à hauteur de 25 % entre les différents partenaires qui sont, comme vous l'avez vu dans la convention, la Région, le Département, SNCF/Gares et Connexions et le Grand Besançon. Notre part serait de 12 500 € HT via une convention proposée pour validation. Voilà l'objet de ce premier rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, on continue. L'accès devrait normalement être terminé fin mars.

M. ROY.- Oui, début avril.

Rapport n°2.7 - Nouvelle boutique intermodale en gare Viotte -
Convention d'exploitation et de gestion

M. ROY.- On parle cette fois de la convention d'exploitation. La future boutique intermodale assurera des missions polyvalentes d'accueil du public, de vente des titres de transport, d'information du public et de gestion des situations perturbées. Cet espace fonctionnera sur une amplitude horaire large afin de répondre aux besoins d'accueil en gare de voyageurs, et notamment des personnes à mobilité réduite. Il y a 2 types de charges : premièrement des charges locatives estimées à 7 856,40 € (montant annuel) ; deuxièmement, des charges privatives de fonctionnement prenant en compte les frais de personnel, les charges salariales de l'exploitant, les consommations des fluides et d'énergie, l'entretien et l'assurance de la communication à hauteur de 107 000 € par an.

Concernant le total toutes charges confondues, avec des clés de répartition que je ne vais pas commenter, mais que vous trouverez en page 246, investissements et fonctionnement, la participation du Grand Besançon s'élève à 16 230,76 € HT par an (valeur 2013). Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°2.8 – 2^{ème} phase de la branche Est LGV Rhin-Rhône -
Convention particulière entre RFF et les collectivités franc-comtoises
relative aux modalités de répartition des financements européens

M. ROY.- Dans le résumé, il vous est expliqué que 2 conventions de financement de la 2^{ème} phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ont été signées en 2010 puis en 2011, entre les collectivités régionales concernées et RFF, à hauteur respectivement de 30 M€ et de 36,1 M€, pour soutenir les études de projet et les premières acquisitions foncières. La convention du 31 août 2011 (à hauteur de 36,1 M€) a fait l'objet d'un découpage de financement infrarégional. Au titre de cette seule convention, nous avons un montant de participation qui s'élevait à 384 200 €. En 2013, RFF a obtenu une participation – qui n'était pas espérée – de l'Union européenne d'un montant de 5 M€ maximum.

En conséquence, de ce fait, la région de Franche-Comté souhaite passer une nouvelle convention avec les collectivités franc-comtoises afin de modifier la clé de répartition financière initiale du mois d'août 2011. Dans ce contexte, le gain maximum attendu du financement européen imprévu serait, pour le Grand Besançon, à hauteur de 29 000 € avec la nouvelle clef de répartition, contre 53 000 € estimés précédemment. L'enjeu est donc, pour le Grand Besançon, d'espérer économiser 24 000 €. Pour information, l'ensemble des partenaires a émis un avis favorable et a déjà délibéré. Voilà l'objet du rapport n° 2.8.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme THIEBAUT.- Enfin une bonne nouvelle dans ce dossier, puisque nous gagnerions 29 000 € sur 5 M€ de participation de l'Union Européenne. Je rappelle que cette 2^{ème} phase représentait 1 Md€ pour un gain de 15 minutes. Je me pose une question. Pourquoi délibérer, conventionner encore ce soir, alors que la donne a changé depuis 2010 ? En effet, le Gouvernement depuis le rapport Mobilité 21 (« rapport Duron ») a choisi de suivre ce rapport qui prévoit le report à 2030, voire au-delà, de la 2^{ème} phase du TGV Rhin-Rhône. En 2030, les études concernées par cette délibération seront bien obsolètes. Donc, je ne comprends pas. Je l'ai dit en Commission, je crois que nous allons encore passer une délibération la prochaine fois. Je ne comprends pas pourquoi on continue de délibérer. Notre position sur ce dossier est bien entendue inchangée. Les élus Europe Écologie Les Verts voteront contre ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine.

M. ROY.- On peut simplement répondre que la Présidente de Région Franche-Comté a fait appel de cette décision. Elle continue de se battre, parce qu'elle considère, ainsi que les autres partenaires, que ce projet est construit, il n'est pas nouveau. C'est une 2^{ème} phase d'un projet déjà construit. En ce sens, le dossier n'est pas replié. C'est l'objet de cette continuité que conduit la Présidente de Région Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- Combien d'oppositions y a-t-il ? J'en compte 8. OK. S'il n'y a pas d'abstention, c'est adopté.

Rapport n°2.9 - Marché relatif à l'évaluation environnementale du PDU de l'agglomération bisontine -
Exonération des pénalités de retard

M. ROY.- Il vous est rappelé que le Grand Besançon a conclu un marché avec le bureau d'études Mosaïque Environnement pour réaliser l'évaluation environnementale du PDU (un des 2 documents annexes au PDU). Or, la production des éléments d'étude de la tranche ferme a accusé un retard, d'où l'application des pénalités de retard. Toutefois, il est proposé une remise totale des pénalités, car le retard était surtout imputable à la mise à disposition tardive de données capitales par certains acteurs institutionnels, et Mosaïque Environnement ensuite a mobilisé les moyens pour tenir ses engagements contractuels globaux. On doit délibérer parce que l'on ne peut pas s'affranchir de l'exonération dans un marché relatif passé avec elle. C'est l'objet de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'opposition, on continue.

Rapport n° 2.10 - Cession de deux délaissés de voirie au profit de la société LIDL

M. ROY.- Il s'agit d'une surface de 71 m², plus 778 m² pour 1 068 €.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10. 1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 10. 2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas.

La séance est terminée. Je vous remercie.

La séance est levée.